



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
Conseil Stratégique pour l'Attractivité

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014-2015





Conseil Stratégique pour l'Attractivité

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014-2015

| Sommaire

- 04** I ■ Les missions du Conseil stratégique pour l'Attractivité
- 05** II ■ La composition du Conseil Stratégique pour l'Attractivité pour le second mandat 2014-2017
- 09** III ■ Les Commissions
- 21** IV ■ Les grands axes de réflexion engagés par le Gouvernement
- 58** V ■ Synthèse
- 60** Remerciements



Préface

de S.E.M. le Ministre d'État

Après quatre années d'existence, le Conseil Stratégique pour l'Attractivité s'inscrit de manière indiscutable dans notre paysage institutionnel comme une solide force de propositions et de réflexion prospective, au service de l'attractivité de Monaco.

La qualité de ses membres, leur dévouement et implication au côté du Secrétariat Général, l'interaction avec l'ensemble des Institutions Monégasques sont au cœur du succès de ce dispositif consultatif. Il représente indéniablement un exemple réussi et renouvelé de collaboration entre sphère publique et sphère privée, permettant ainsi de faire avancer la réflexion au sein de nos Institutions tel que l'avait souhaité notre Souverain lors de la création de cette instance.

Il faut s'en féliciter. L'attractivité de la Principauté se porte bien.

De manière concrète, et comme par le passé, de très nombreuses thématiques ont été abordées de manière systématique et méthodique.

Le CSA a mis en avant un certain nombre de recommandations dans des domaines variés telles que la dynamique commerciale, le changement d'affectation du bâtiment de la Direction du Tourisme et des Congrès, le marché des croisières, les nuisances sonores, la sécurité, l'amélioration de la qualité de vie, l'évolution de nos textes.

Plus encore, le CSA a su se renouveler, adapter ses réflexions à la réalité du moment, restant au plus proche des préoccupations des résidents actuels et futurs tout en ayant une vision prospective. Ainsi, de nombreuses réflexions ont été menées sur les accords internationaux en matière de fiscalité, le développement et l'amélioration de notre parc immobilier, de notre offre hôtelière, de nos activités commerciales.

Je tenais à remercier très chaleureusement tous les intervenants pour leurs contributions fructueuses et renouvelées au service de l'attractivité de Monaco.

Michel Roger

Président du Conseil Stratégique pour l'Attractivité

I. Les missions du Conseil Stratégique pour l'Attractivité

Le Conseil Stratégique pour l'Attractivité contribue à la réflexion sur les questions liées au développement économique de la Principauté et à la prospective.

Il met en place, en liaison avec l'Institut Monégasque de la Statistique (I.M.S.E.E.), des outils de prospective et d'analyse utiles au diagnostic et aux prévisions nécessaires ainsi qu'à la compréhension des déterminants des comportements des agents économiques.

À cette fin, il élabore des documents de politique générale reprenant notamment toutes propositions ou suggestions quant à l'attractivité de l'économie monégasque, à l'augmentation des recettes de l'État, à la maîtrise des dépenses publiques ainsi que leurs orientations stratégiques.

Le Conseil Stratégique pour l'Attractivité se réunit périodiquement sur convocation de son président, soit en session plénière, soit en comités thématiques. Il peut aussi constituer des comités *ad hoc* comprenant notamment des personnalités non membres du Conseil.

Pour la réalisation de ses missions, le Conseil Stratégique pour l'Attractivité peut faire appel à tous experts du secteur privé ou public, et faire réaliser des travaux ou des études concernant son domaine de compétence.

II. La composition du Conseil Stratégique pour l'Attractivité pour le second mandat 2014-2017

Il comprend des membres de droit et des personnalités proposées en raison de leurs compétences en matière économique. Au total, 15 membres de droit, 30 personnalités qualifiées et 3 experts permanents composent le Conseil Stratégique pour l'Attractivité .

Les membres de droit

Sont nommés par Ordonnance Souveraine n° 4.840 du 6 juin 2014 :



S.E. Michel ROGER
Ministre d'État



Jean CASTELLINI
*Conseiller de Gouvernement
pour les Finances et
l'Économie*



Marie-Pierre GRAMAGLIA
*Conseiller de Gouvernement
pour l'Équipement,
l'Environnement et l'Urbanisme*



Philippe CLERISSI
Conseiller National



Christophe STEINER
Conseiller National



André GARINO
*Membre du Conseil
Économique et Social*



Guy NERVO
*Membre du Conseil
Économique et Social*



Michel DOTTA
Monaco Economic Board



Elisabeth RITTER MOATI
Monaco Economic Board



Cédric CAVASSINO
Jeune Chambre Économique



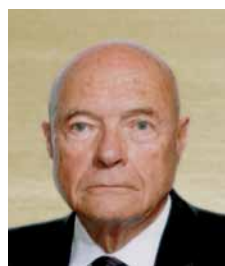
Moustafa EL SOLH
*Association des Consuls
Honoraires de Monaco*



Etienne FRANZI
*Association Monégasque des
Activités Financières (A.M.A.F.)*



Jean-Paul SAMBA
Ordre des Experts Comptables



Jean-Paul TORREL
*Chambre Immobilière
Monégasque*



Georges MARSAN
Maire de Monaco

Les personnalités qualifiées

Sont nommées par Ordonnance Souveraine n° 4.839 du 6 juin 2014, pour une période de 3 ans :



Monica AGUSTA
Chef d'entreprise



Bernard d'ALESSANDRI
Secrétaire Général
du Yacht Club



Luca ALLEGRI
Directeur des Opérations
Hôtelières à la SBM



Sylvie BIANCHERI
Directeur Général du Grimaldi
Forum



Robert CALCAGNO
Directeur Général du Musée
Océanographique



Claude CARDONE
Président de la Chambre
Monégasque de l'Horlogerie
et de la Joaillerie



Gérard COHEN
Administrateur
Banque H.S.B.C.



John CUMMINS
Consultant International



William EASUN
Conseiller juridique



Alberte ESCANDE
Présidente de l'Association
des Industries Hôtelières
Monégasques



Agnès FALCO
Directeur Général de la Banque
Crédit Suisse Monaco



Henri FISSORE
Ambassadeur en mission auprès
de S.E. M. le Ministre d'État



Alain FRANCOIS
Clerc de Notaire



Ruchdi HAJJAR
Directeur de l'Automobile Club
de Monaco



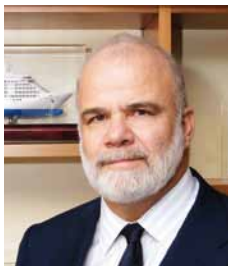
Hilde HANEUSE HEYE
Présidente de la société Blue
Wave software



Marina KERWAT GROSOLI
Directeur
Banque B.S.I. Monaco



Alexandre KEUSSEOULOU
Président de la S.E.P.M.



**Manfredi LEFEBVRE
D'OVIDIO**
Chef d'entreprise



Donald MANASSE
Conseiller juridique



**Pascale MITRES
YOUNES**
Chef d'entreprise



Dr. Samir NASSIF

Consultant



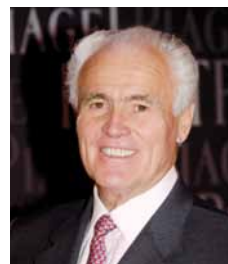
Anne-Marie NOIR

*Responsable des Laboratoires
Aseptia*



Philippe ORTELLI

Chef d'entreprise



Yves PIAGET

*Ambassadeur pour
le développement économique
de la Principauté*



Roberto LAURO

Chef d'entreprise



Philippe SCHRIQUI

Chef d'entreprise



Vladimir SEMENIKHIN

Chef d'entreprise



Anthony TORRIANI

*Administrateur Délégué -
Monaco Asset Management*



Franco ZANOTTI

Chef d'entreprise

Les « experts permanents »

Sont nommées par Ordonnance Souveraine n° 4.839 du 6 juin 2014, pour une période de 3 ans, les « experts permanents » :



Ornella BARRA

Chef d'entreprise



Mathieu LAINE

Consultant



Xavier de SARRAU

*Managing Partner
Gordon's Blair*

Le secrétariat, le suivi et l'animation du Conseil Stratégique pour l'Attractivité sont assurés par M. Emmanuel FALCO en qualité de Secrétaire Général, lequel est secondé par M^{me} Alexandra WAUGH, Chef de Division au Département des Finances et de l'Économie.



Emmanuel FALCO

Secrétaire Général



Alexandra WAUGH

*Chef de Division au
Département des Finances
et de l'Économie*





Les Commissions

Cinq commissions ont été constituées :

- **Commission Destination Monaco**
- **Commission Finances**
- **Commission Qualité de Vie**
- **Commission Immobilier**
- **Commission Monaco Capitale du Yachting**

Chacune de ces commissions s'est réunie 6 fois en moyenne entre le 1^{er} octobre 2014 et le 15 juillet 2015.

Ces Commissions sont présidées par une personnalité qualifiée. A l'issue de chacune des réunions desdites commissions, le Secrétariat Général du Conseil Stratégique pour l'Attractivité a établi un compte rendu de réunion qui a été validé par les membres présents avant une diffusion plus large, pour information, à l'ensemble des autres commissions. Possibilité a été donnée aux membres du Conseil Stratégique pour l'Attractivité d'assister aux réunions de différentes commissions.

De plus, à l'initiative, soit du Secrétariat Général du Conseil Stratégique pour l'Attractivité, soit des membres eux-mêmes, un certain nombre de personnalités ou professionnels ont pu venir partager leur expérience ou éclairer le Conseil sur un certain nombre de sujets.

Une réunion plénière a été organisée le 20 janvier 2015 entre le Conseil Stratégique pour l'Attractivité et les membres du Gouvernement afin de discuter des propositions mises en avant par les commissions lors de leurs travaux, aboutissant à la mise en œuvre opérationnelle d'actions concrètes.

Commission Destination Monaco

Composition



**Cette Commission est présidée
par Alexandre KEUSSEOGLOU.**

Les membres :

- Michel ROGER,
- Jean CASTELLINI,
- Philippe CLERISSI,
- Christophe STEINER,
 - Monica AGUSTA,
 - Luca ALLEGRI
- Sylvie BIANCHERI,
- Robert CALCAGNO,
- Moustapha EL-SOLH,
 - Alberte ESCANDE,
 - Henri FISSORE,
 - Ruchdi HAJJAR,
- Nicolas MATILE-NARMINO,
 - Pascale MITRI YOUNES,
 - Yves PIAGET,
- Elisabeth RITTER-MOATI,
 - Philippe SCHRIQUI.

Préface du Président de la Commission

Je voudrais tout d'abord remercier tous les membres de la Commission Destination Monaco pour leur disponibilité et assiduité.

La Commission s'est réunie 6 fois en 2014-2015 et s'est penchée tout au long de la période sur une thématique importante et globale, « Monaco dans un environnement concurrentiel ».

La Commission a examiné cette question sous 3 grands aspects :

Utilisation de la digue

Au vue des résultats des études menées par la SEPM il ressort clairement que l'impact économique pour la Principauté est bien supérieur avec les bateaux de croisière haut de gamme plutôt que 3 superyachts. Il est donc important de continuer à développer cette activité.

Offre hôtelière

Il est important de ne pas perdre de chambres d'hôtels mais de travailler sur une vision, la Commission considérant que le besoin est plus dans les 3 et 4 étoiles que dans des chambres supplémentaires 5 étoiles.

La qualité de service doit et peut être améliorée.

Offre commerciale

Dans un environnement concurrentiel évoluant à grande vitesse aussi à proximité de Monaco il est urgent de moderniser et renforcer l'offre commerciale de la Principauté.

La Commission a parallèlement aussi traité d'autres sujets tels que la propreté en ville, l'amélioration de la gestion des travaux et de leurs nuisances sonores (tout en reconnaissant leur importance pour l'économie de la Principauté), le problème des taxis.



Propositions 2014-2015

Pour cette nouvelle année de travail, la Commission Destination Monaco a souhaité focaliser l'ensemble de ses travaux sur la thématique suivante : « Monaco dans un environnement concurrentiel ». Ainsi un certain nombre de préconisations ont été mises en avant :

Une offre commerciale diversifiée et renforcée

Une stratégie commerciale affirmée :

- Elaborer une stratégie commerciale par quartier
- Organiser notre territoire comme « un centre commercial à ciel ouvert ».
- Créer une dynamique à l'entrée et à la sortie des « zones commerciales » en y implantant des enseignes attractives.
- Mettre à disposition, dans les locaux appartenant à l'Etat, à la fois plus de surfaces commerciales et mieux adaptées aux exigences techniques des grandes enseignes commerciales.

Des droits et obligations renforcés par la mise en place :

- D'un cahier des charges mettant en avant les droits et devoirs à respecter par les commerçants (harmonisation des horaires d'ouverture, ouverture le dimanche...).
- D'une réglementation imposant un traitement des vitrines commerciales de manière qualitative (notamment pour les commerces laissés vacants).
- D'une charge financière pour tout local commercial resté vacant plus d'un certain temps car ne participant pas à la dynamique commerciale du quartier et donc de la Principauté.

Une évolution de nos textes concernant les baux commerciaux :

- Créer un nouveau texte, complémentaire au texte actuel lié à la loi 490, permettant un contrat entre un bailleur et son locataire sans propriété commerciale.

Des structures hôtelières adaptées

Répondre à la concurrence dans le domaine du luxe en veillant à ce que nos palaces soient à la hauteur de leurs concurrents à travers le monde.

Renforcer notre offre hôtelière :

- En ayant une vision à long terme permettant la création de 250 à 300 chambres supplémentaires.
- En développant une offre 3 étoiles de qualité notamment pour une clientèle de congressistes.

Mener une réflexion sur une convention collective commune à l'ensemble des structures hôtelières et adaptée à une concurrence de plus en plus accrue.

De nouveaux événements vecteurs d'attractivité

Imaginer, créer de nouveaux événements de haut niveau vecteur d'attractivité (conférences internationales, ventes aux enchères, expositions...) s'inscrivant en complémentarité de ceux existants.

Commission Commission Finances

Composition



**Cette Commission est présidée
par Anthony TORRIANI.**

Les membres :

- Michel ROGER,
- Jean CASTELLINI,
- Christophe STEINER,
 - Gérard COHEN,
 - Agnès FALCO,
 - Henri FISSORE,
 - Etienne FRANZI,
 - André GARINO,
- Marina KERWAT GROSOLI,
 - Mathieu LAINE,
- Donald MANASSE,
 - Samir NASSIF,
- Philippe ORTELLI,
- Jean-Paul SAMBA,
- Xavier de SARRAU,
 - Franco ZANOTTI.

Préface du Président de la Commission

Cette année, la Commission Finances a axé ses réflexions sur comment accroître la part de marché des résidents :

- Afin d'apporter des réponses, la Commission a souhaité développer la création d'un certificat de résidence fiscale. Cependant, la carte de résident qui a une vraie valeur et qui permet de justifier sa résidence ainsi que l'échange automatique d'information à échéance 2018, font que le certificat de résidence n'est plus à l'ordre du jour.
- La Commission a également souhaité élaborer un outil accueil avec l'équipe de MWBO dont les fonctionnalités concerneraient la résidence, l'éducation, le yachting ou l'entreprise. Cela dans le but de faciliter l'accès aux différents services notamment administratifs aux nouveaux résidents.
- Apporter la recommandation de la Commission par rapport à la proposition de loi sur le Multi Family Office. En effet, cela permet d'avoir un projet de loi précisant la situation actuelle, en définissant notamment le champ des Company Service Provider et qui montre à nouveau le souci de transparence qui est désormais un principe international. Il est bien nécessaire de séparer le domaine règlementé de celui qui ne l'est pas.
- La Commission Finances a également collaboré avec la Commission Yachting laquelle souhaitait des renseignements complémentaires concernant le leasing. L'AMAF qui a été sollicité a précisé que les établissements bancaires n'étaient pas enclin à développer le leasing et qu'il était préférable que des sociétés spécialisées dans le leasing s'implantent à Monaco.

Les points à suivre pour cette nouvelle année sont :

- L'échange automatique d'informations à échéance 2018
- L'accord avec l'Italie.



Propositions 2014-2015

La Commission Finances a décidé de concentrer son travail de réflexion sur :

Multi Family Office (MFO) et Single Family Office (SFO)

La structure du Multi Family Office (MFO) présente des caractéristiques différentes et complémentaires du Single Family Office (SFO).

La Carte de Résident ou quel justificatif à la résidence fiscale ?

La Carte de Résident étant délivrée selon des critères bien définis auxquels nul ne peut déroger, celle-ci devrait justifier la résidence effective en Principauté de Monaco et donc la résidence fiscale.

Un outil d'accueil pratique et attractif

- Un sous-groupe de travail a été constitué et a pour finalité de poursuivre les travaux en cours afin de créer une application à destination des nouveaux résidents, projet sous la responsabilité du Welcome Office.

Cet outil devrait couvrir les principales questions des futurs arrivants liés à une « vie pratique » à Monaco et devenir un outil d'attractivité en tant que tel.

Les négociations internationales au coeur des préoccupations de la place bancaire

Tout au long de cette année, de nombreuses discussions se sont tenues relatives aux négociations avec l'Italie, l'OCDE et l'UE concernant les impacts potentiels pour le futur de la place financière monégasque.

Commission Qualité de Vie

Composition



**Cette Commission est présidée
par Robert CALCAGNO.**

Les membres :

- Michel ROGER,
- Jean CASTELLINI,
- Marie-Pierre GRAMAGLIA,
- Philippe CLERISSI,
- Christophe STEINER,
- Georges MARSAN,
- Cédric CAVASSINO,
- John CUMMINS,
- Moustapha EL-SOLH,
- Henri FISSORE,
- Hilde HANEUSE-HEYE,
- Marina KERWAT GROSOLI,
- Guy NERVO,
- Anne-Marie NOIR,
- Philippe ORTELLI,
- Elisabeth RITTER-MOATI.

Préface du Président de la Commission

Cette première année du second cycle a été particulièrement riche pour la commission Qualité de vie, avec de nombreuses réunions fructueuses. Les débats ont été dynamiques, libres, fournis en observations pertinentes et en idées à explorer.

La qualité de vie est une notion importante et aux contours très larges. Aussi, les thèmes abordés ont représenté une palette de sujets riches et variés. Ont ainsi été évoqués :

- L'urbanisme avec l'utilité de réfléchir à la restructuration en profondeur de certains quartiers à l'image de l'opération « Très Grand Ida » ;
- L'utilité de mieux informer la population sur les projets, les constructions et les chantiers en cours ;
- L'éducation secondaire, en particulier pour les résidents étrangers ;
- La sécurité - les renseignements - la surveillance dans un contexte international troublé ;
- La nécessité de limiter mais surtout de mieux informer sur les nuisances sonores ;
- L'utilité de communiquer systématiquement en langue française et anglaise ;
- Le développement d'outils permettant aux résidents étrangers un meilleur passage des contrôles aux frontières au cours de leurs déplacements (à l'image de la carte APEC).

Au fil des débats, un nouveau concept est apparu fortement. Même si tout n'est pas parfait, le Gouvernement et l'Administration Monégasque font déjà beaucoup pour la qualité de vie à Monaco.

Afin de franchir une nouvelle étape vers cette qualité de vie partagée, il apparaît aujourd'hui utile de demander également la participation pleine et active des résidents.

L'édition d'un contrat social, d'une charte des valeurs du « Vivre ensemble » et du respect mutuel est évoquée. La Commission a notamment interviewé de nouveaux résidents étrangers sur ce concept auquel ils semblent tout à fait prêts à s'associer.



Propositions 2014-2015

La Commission Qualité de Vie a centré ses travaux sur les thèmes et propositions suivants :

Vers une meilleure qualité de vie

- Un accroissement des contrôles liés aux nuisances sonores (chantiers / deux roues...)
- Proposer un guide pratique rappelant les grands principes de base d'une vie en communauté (respect des autres, propreté...).
- Une meilleure communication visuelle et marketing sur le terrain à proximité des chantiers et autres lieux de travaux (panneaux explicatifs des travaux à venir (objet/plan/durée...)) :
 - > donner « un sens positif aux nuisances » afin de montrer l'intérêt des interventions.
- Une information préalable / anticipée auprès des riverains afin de les sensibiliser en amont de la période de travaux :
 - > le « faire-savoir » est à développer afin de mieux faire accepter les nuisances occasionnées ou à venir.
- Une meilleure coordination des interventions techniques sur le terrain (eau/électricité/téléphone...) afin d'éviter des chantiers incessants sur une même zone géographique.
- Poursuivre l'effort entrepris afin de développer une meilleure information « multi-langue » à l'attention des résidents étrangers notamment via la chaîne télé Monaco Info :
 - > mieux connaître les grandes orientations stratégiques et politiques prises par le Gouvernement, le Conseil National et la Mairie.
 - > disposer d'une présentation du fonctionnement de nos Institutions...

La sécurité, un atout vecteur d'attractivité

- Accroître le nombre de caméras de surveillance.
- Renforcer les services de renseignement (économique, terrorisme...).
- Créer un numéro vert permettant de s'informer de l'état du trafic routier en temps réel

Plus de souplesse au service de la création d'emplois

- Permettre plus de souplesse pour l'emploi de personnels étrangers, notamment concernant certains métiers spécifiques et techniques ne répondant pas aux critères définis par le service de l'emploi (permettre à nos sociétés de se développer à l'étranger...)

Faciliter les voyages professionnels de nos résidents

- Développer une carte ou autre titre de voyage spécifique (type carte de l'APEC - Coopération Economique Asie-Pacifique) afin de faciliter les voyages d'affaires et le franchissement des frontières pour les résidents.

Commission Immobilier

Composition



**Cette Commission est présidée
par Michel DOTTA.**

Les membres :

- Michel ROGER,
- Jean CASTELLINI,
- Marie-Pierre GRAMAGLIA,
- Christophe STEINER,
- Ornella BARRA,
- Claude CARDONE,
- William EASUN,
- Henri FISSORE,
- Alain FRANCOIS,
- Xavier de SARRAU,
- Vladimir SEMENIKHIN,
- Jean-Paul TORREL.

Préface du Président de la Commission

Durant cette période, sept réunions se sont tenues, chacune avec une participation importante des membres de la Commission.

De nombreux sujets ont été abordés, en collaboration avec le Département de l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, et l'Ordre des Architectes.

Les sujets de satisfaction :

- Prise en compte du projet de modification de la destination de l'Office du Tourisme pour un local à vocation commerciale, qui devrait dynamiser l'offre commerciale du Boulevard des Moulins ;
- Modification de la perception des droits d'enregistrement pour la dissolution des sociétés étrangères ;
- Prise en compte du projet de modification de propriété commerciale, et organisation d'une réunion tripartite avec le CES et l'Union des Commerçants courant septembre 2015 ;
- Inventaire des biens immobiliers propriété de l'État pouvant être affectés à un usage privatif qui procurerait une rentabilité locative intéressante ;
- Étude d'une future « Maison de Monaco » regroupant une grande partie des services de l'Administration à usage des Résidents ;
- Mise en place d'un projet d'Observatoire des loyers par l'IMSEE ;
- Étude de l'IMSEE sur la part de l'immobilier dans le budget de l'État Monégasque.

Les propositions à poursuivre et à finaliser :

- Définition d'un calcul des surfaces commercialisables ;
- Différenciation entre l'indice de construction des immeubles à vocation d'habitation et celui des immeubles à usage de bureaux, afin d'inciter des promoteurs privés à développer ce secteur ».

Les sujets à suivre pour cette nouvelle année :

- Projet d'urbanisation en mer au droit de l'Anse du Portier
- Étude d'un Business Center à l'image des places internationales concurrentes



Propositions 2014-2015

La Commission Immobilière a centré ses travaux sur les thèmes et propositions suivants :

Un nouveau bail, sans propriété commerciale

- Ce nouveau bail sans propriété commerciale, plus souple, serait conclu de gré à gré entre un bailleur et son locataire.

Cette liberté contractuelle engendrerait moins de risques financiers pour les enseignes désireuses de s'installer en Principauté, et permettrait d'enrichir notre offre commerciale face à une concurrence accrue.

- Il y aurait ainsi trois types de baux :
 - > le bail à usage de bureaux
 - > le bail avec propriété commerciale tel que le définit la loi 490
 - > enfin un bail à usage commercial sans propriété commerciale (ce dernier pourrait s'inspirer de la loi 887 du secteur d'habitation permettant une protection aussi bien pour le bailleur que pour son locataire).

Des immeubles et commerces en adéquation avec l'image d'excellence véhiculée par la Principauté

- Réaliser des halls d'immeubles de qualité, comme nous trouvons dans les grandes capitales mondiales, en permettant aux promoteurs, lors des négociations menées dans le cas d'une sur-densification, de retirer du calcul de la SHON les surfaces consacrées aux halls, à condition que cette surface utile ne soit pas détournée de sa destination première.
- Inciter les promoteurs à développer des espaces verts, qu'ils soient internes ou externes lors de la réalisation de leurs projets.
- Créer des entrées de parking et des places de stationnement adaptées aux véhicules modernes.

- Ajouter au règlement d'urbanisme une obligation de maintenir et traiter dans un état acceptable l'esthétique de tous les locaux commerciaux
- Envisager éventuellement une taxation quand un local commercial est resté fermé trop longtemps.

Le bâtiment de la Direction du Tourisme et des Congrès au service de l'attractivité et de la dynamique commerciale.

Cette surface disponible pourrait être mise à profit afin d'accueillir de grandes enseignes qui viendraient renforcer notre offre commerciale et au vu de sa localisation géographique :

- > dynamiserait une partie du Boulevard des Moulins,
- > créerait une continuité avec les commerces du Carré d'Or et du Park Palace.

Un observatoire des loyers

- Créer un Observatoire des loyers permettrait d'avoir une vraie photographie du marché locatif en Principauté (loyers commerciaux, de bureaux, d'habitations, industriels) et d'analyser les hausses éventuelles. Cet Observatoire pourrait être géré par l'IMSEE.

Une vision objective et prospective de l'offre en matière de bureaux

- Disposer d'une étude précise répertoriant les réelles surfaces disponibles en matière de bureaux, les surfaces nécessaires à court, moyen et long terme, la politique tarifaire au m²...
- Envisager dans le futur des immeubles à seul usage de bureaux, localisés sur une zone géographique définie et disposant de services adaptés (crèches privées, petite restauration...).

Commission Monaco Capitale du Yachting

Composition



**Cette Commission est présidée
par Bernard d'ALESSANDRI.**

Les membres :

- Michel ROGER,
- Jean CASTELLINI,
- Henri FISSORE,
- Aleco KEUSSEOGLU,
- Roberto LAURO,
- Manfredi LEFEBVRE D'OVIDIO,
- Xavier de SARRAU.

Préface du Président de la Commission

Après une année 2014, dédiée au Yachting, avec notamment la création du Cluster « Yachting Monaco », lancé dans la continuité des actions menées par le Conseil Stratégique pour l'Attractivité, et dont l'objectif est de fédérer les 300 entreprises basées en Principauté que nous avons répertoriées, les membres de la Commission « Monaco Capitale du Yachting » ont souhaité mettre l'accent en 2015 sur la croisière.

Des études ont été réalisées afin d'étudier l'impact du tourisme des croisières sur l'économie monégasque, pour mieux identifier les besoins de notre clientèle cible. Notre objectif étant de définir une stratégie adaptée à la typologie des bateaux de croisière que l'on souhaite privilégier, et, qui soit en adéquation avec l'image de notre pays. Une analyse est également en cours afin de mieux appréhender les retombées de la grande plaisance.

Anticiper les besoins, adapter nos infrastructures, proposer une offre de services attrayante..., sont autant d'actions que nous poursuivons avec l'ensemble des membres de la Commission dont je salue le travail et l'implication. Nombreux sont nos atouts dans le domaine du Yachting et de la mer en général. A nous de les valoriser afin de promouvoir notre destination comme un pôle d'excellence international.



Propositions 2014-2015

La Commission Monaco Capitale du Yachting a souhaité focaliser ses travaux sur les thèmes et propositions suivants :

Poursuivre les efforts entrepris afin de faire de nos ports des écrans au service de l'excellence

- Améliorer la qualité de nos ports en termes de services offerts, stationnement, aménagement urbain de qualité, information...
- Envisager un plan de mouillage permettant de mieux regrouper la petite et moyenne plaisance mais également d'accroître l'espace dédié aux unités de plus de 60 mètres.

Une évolution de nos textes réglementaires

- Faire évoluer certains de nos textes réglementaires concernant notamment nos conventions douanières, le régime applicable aux marins, le régime de naturalisation Monégasque des navires...

Disposer d'équipages toujours plus qualifiés

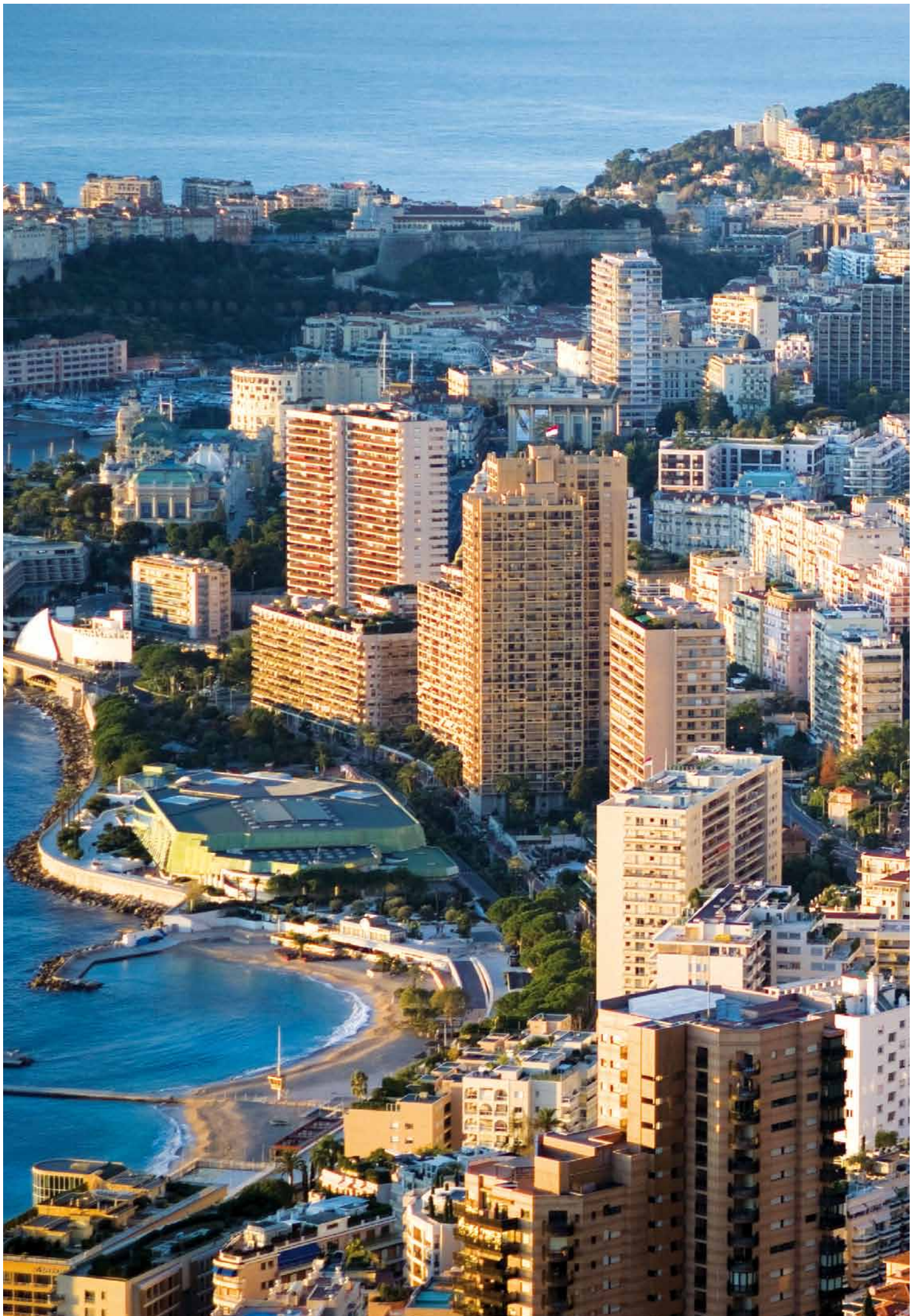
- Développer la formation des équipages (plus de sécurité...).

Une vision plus précise de « l'économie de la mer »

- Disposer de statistiques, les chiffres clés de ce que représente « le monde de la mer » en général à Monaco (pourcentage du PIB...).
- Evaluer ce que représente plus particulièrement l'économie des croisières en Principauté.

Une stratégie croisière adaptée

- Définir une stratégie, une typologie de bateaux de croisières que l'on souhaite accueillir (notre « cible ») et adapter nos infrastructures et l'offre de services par rapport à cette « cible » (améliorer l'accueil réservé...).



IV. Les grands axes de réflexion engagés par le Gouvernement

Cette année encore, les sujets abordés et discutés ont été nombreux et très importants aboutissant à des contributions significatives du CSA dans de très nombreux domaines.

Le Gouvernement a souhaité, sans attendre, apporter des réponses concrètes à certaines de ces recommandations, ceci dans les domaines suivants :

L'accueil, la modernisation de l'administration, l'administration électronique, les outils de communication au service de l'attractivité, l'attractivité médicale, le développement de l'urbanisme et de la ville, la dynamique commerciale et industrielle, les autorisations de commerce : créations et modifications, l'amélioration de la qualité de vie.

L'accueil



Welcome Office > accueillir et orienter les nouveaux arrivants

Point d'entrée dans l'Administration pour toutes personnes souhaitant s'installer en Principauté, à titre privé ou professionnel, le Monaco Welcome & Business Office désormais intitulé le « Welcome Office » fait le point sur ses quatre premières années d'existence.

« Front Office » de la Direction de l'Expansion Économique pour ce qui concerne la création d'entreprise, le Welcome Office - dirigé par Laurence Garino - a pour mission de mettre à la disposition des visiteurs les outils, les contacts clés et les renseignements utiles pour faciliter leurs démarches. Il met également en relation les porteurs de projet avec les entités incontournables de la place, tant du secteur public que du secteur privé, qui sauront faciliter leur installation.

Profils types des visiteurs

Depuis sa création, la fréquentation du Welcome Office porte sur deux grandes populations :

- Les personnes désireuses de créer une entreprise, les étrangers souhaitant résider en Principauté ou encore les entrepreneurs, déjà installés, souhaitant faire évoluer leurs affaires en Principauté.
- Les professionnels de la place (conseillers juridiques, experts comptables, notaires, cabinets spécialisés, etc...) ou encore les « intermédiaires » qui accompagnent les nouveaux arrivants dans leurs démarches administratives.

Comment procède la concurrence ?

En 2014, une étude de la concurrence sur internet a été menée par le Welcome Office.

Cette démarche a permis de mettre en exergue le positionnement de Monaco sur la toile, en termes d'accueil, d'installation et de création

d'entreprise. Il s'agissait pour l'équipe de se mettre à la place d'une personne qui souhaite s'installer dans certaines villes considérées comme concurrentes de Monaco - à savoir : Londres, Luxembourg, Singapour, Rio de Janeiro, Dubai et Genève - afin d'analyser les informations et les services d'accueil mis en place par ces destinations.

Ce rapport a été remis à plusieurs entités concernées par le sujet, telles que la Direction de l'Expansion Économique (DEE), la Direction de l'Administration Électronique et de l'Information aux Usagers (DAEIU) et le Conseil Stratégique pour l'Attractivité (CSA). Il a ainsi permis d'identifier des pistes d'amélioration susceptibles d'optimiser la qualité de l'accueil et l'accompagnement des personnes qui souhaitent s'installer en Principauté. Certaines de ces pistes sont actuellement à l'étude au sein des Services de l'Etat :

- Création d'une application mobile « Monaco » pour smart phones, dédiée aux nouveaux résidents notamment ;
- Mise en ligne de sites multilingues « Choisir Monaco » pour capter les internautes dans leur langue afin de les orienter vers les sites officiels du Gouvernement (voir 4.3.2) ;
- Traduction de la brochure « S'installer en Principauté » en de nouvelles langues ;
- Développement de nouvelles fonctionnalités sur le site spe.gouv.mc, telles que la possibilité de prendre des rendez-vous en ligne ou bien une recherche facilitée de locaux professionnels ;

Chaque projet ayant pour objectif permanent de faciliter la démarche de l'entrepreneur et d'optimiser la qualité de l'accueil dans le pays.

Le label Monaco Welcome Certified

Cellule opérationnelle du Plan Global Accueil, le Welcome Office coordonne la démarche de labellisation du secteur privé et dénombre aujourd'hui plus de 150 entreprises détentrices du label « Monaco Welcome certified ».

En 2015, le Welcome Office poursuivra ses opérations de sensibilisation et travaillera plus particulièrement avec la Compagnie des Autobus de Monaco et les Taxis de Monaco.

Dans le même temps, l'Administration monégasque joue un rôle moteur dans le processus d'amélioration de l'accueil ; pour cela, certains Services administratifs, dont le Welcome Office, ont fait l'objet d'enquêtes de satisfaction en 2014.

Enfin, le Welcome Office est chargé de mettre en œuvre, entretenir et optimiser les relations et contacts permanents avec l'ensemble des professionnels et acteurs économiques. Il vient aussi en support de certains partenaires dans le cadre des différents événements qu'ils organisent à Monaco (Direction du Tourisme et des Congrès, International University of Monaco, Club des Résidents Etrangers de Monaco, Jeune Chambre Economique de Monaco, etc).

Le Welcome Office en chiffres

Pour l'année 2014, 746 contacts (visiteurs) ont été comptabilisés par le Service. Ces contacts ont généré 1689 rendez-vous représentant une moyenne de 141 rendez-vous par mois. Soit



841 projets de création d'activité et 118 projets d'installation exclusivement privée. Les français, les italiens et les monégasques représentent 80% des visiteurs.

Création d'un outil interactif en faveur de l'accueil des nouveaux résidents

Sur une proposition du Conseil Stratégique pour l'Attractivité, le Gouvernement Princier a confié au Welcome Office la mission de créer un outil interactif d'accueil et de promotion de la Principauté : une application pour les Smartphones et tablettes simple à utiliser, conviviale, multifonctionnelle, moderne et ludique.

Objectif

L'objectif est de développer une application dont le contenu et le design doivent être en phase avec la volonté de renforcer l'attractivité de la Principauté en tant que destination de vie et d'affaires.

L'application « Monaco » sera un facilitateur d'information pour tous types d'utilisateurs : résidents primo-arrivants, futurs résidents, investisseurs, hommes d'affaires, etc... Elle fournira à l'utilisateur les fonctionnalités innovantes qui existent sur le marché et lui donnera la possibilité de créer son propre espace et de se géo localiser.

Déroulement

Au printemps 2015, sur la base d'un cahier des charges succinct élaboré suite aux réunions de travail avec le CSA, le Welcome Office a lancé une consultation informelle auprès d'agences de communication et d'entreprises du secteur des

technologies numériques installées à Monaco afin d'estimer une enveloppe budgétaire et d'identifier les entreprises en mesure de réaliser l'outil en question. Douze sociétés sur vingt-quatre consultées ont répondu à cette sollicitation.

La proposition retenue permet une prise en main rapide pour l'utilisateur et une gestion aisée en back office.

Le contenu sera très varié ; il couvrira notamment l'ensemble des piliers de la vie monégasque et de son tissu économique. Il permettra un accès rapide à l'information sans excès d'information ni de textes, et s'appuiera sur les sites existants du Gouvernement et des principales institutions monégasques. Les informations utiles porteront ainsi sur différents sujets et leur mise à jour sera assurée par le Welcome Office afin que les contenus soient évolutifs (pharmacie et médecins de garde, brèves d'information spécifiques à chaque thématique (santé, tourisme, culture, etc.).

Les différents canaux disponibles sur le marché (Internet, systèmes de téléchargement d'application AppStore, GoogleStore, PlayStore, etc.) seront utilisés.

Etat d'avancement au 30/07/2015

L'outil devrait pouvoir être en ligne en fin d'année 2015 en anglais et en italien en priorité. D'autres langues étrangères seront envisagées en 2016 ■

La modernisation de l'Administration

La modernisation de l'Administration s'est poursuivie avec notamment l'ensemble des mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan Accueil.

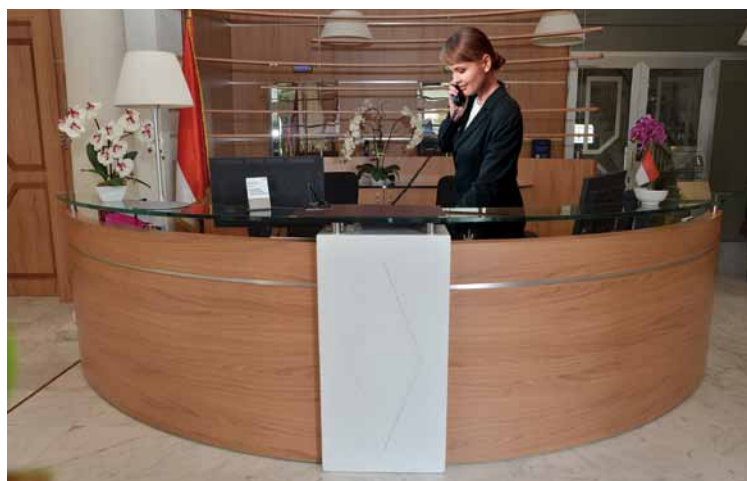
Accueil physique

Initié en 2012 par le Gouvernement Princier, le Plan Accueil s'est décliné dans l'Administration au travers notamment d'une évaluation de la qualité d'accueil au sein des services recevant des usagers.

Comme mentionné dans le précédent rapport, des enquêtes de satisfaction ont été réalisées en 2014 auprès de 9 services de l'Administration. Ces enquêtes ont eu pour objectif de recueillir la perception des usagers, leurs attentes et de disposer ainsi des éléments nécessaires pour améliorer et optimiser la qualité d'accueil dans le service public.

Pour mémoire les services concernés :

- Service des cartes de résidents de la Sûreté Publique
- Service des Passeports
- Direction de l'Expansion Economique
- Welcome Office
- Direction du Tourisme et des Congrès
- Direction des Services Fiscaux
- Service de l'Emploi
- Service des Titres de Circulation
- Service des Parkings Publics



Les résultats des enquêtes ainsi que les suggestions recueillies auprès des usagers ont été transmis aux Départements concernés afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires visant à améliorer la qualité d'accueil. Il a notamment été décidé de procéder à la rénovation du service des cartes de résidents qui devrait être finalisée pour la fin 2015. De même, l'accueil et la salle d'attente du contrôle technique des véhicules vont être rénovés sur les bases de la charte établie pour l'ensemble des services de l'Administration.

Les résultats d'ensemble de ces enquêtes se sont avérés très satisfaisant mais à l'instar de ce qui a été mis en œuvre dans le secteur privé avec la labélisation Monaco Welcome Certified, le Gouvernement a décidé de valider ces résultats par le biais de visites d'un usager mystère dans les 9 services avant d'attribuer le label. 3 visites mystères sont planifiées au cours de l'année 2015.

Par ailleurs, 3 nouveaux services font l'objet d'enquêtes de satisfaction :

- Stade Louis (accueil des sportifs - accueil centre nautique - accueil salle de musculation)
- Service des Prestations Médicales de l'Etat
- Musée des Timbres et Monnaies.

Accueil téléphonique

Suite à la mise en œuvre en 2014 d'un certain nombre de mesures visant à optimiser les procédures d'accueil téléphonique, il a été décidé de réaliser une enquête sur la qualité d'accueil dans les services suivants :

- Welcome Office
- Direction de l'Expansion Economique
- Service des Titres de Circulation
- Service des Prestations Médicales de l'Etat
- Standard Ministère d'Etat

Ces enquêtes, réalisées par un prestataire spécialisé, prennent la forme de plusieurs appels téléphoniques « mystère » qui seront effectués tout au long de l'année 2015. Les résultats seront transmis aux Départements et aux Services concernés afin d'apporter les mesures jugées nécessaires.

Formation

Les sessions de formation portant sur l'accueil physique et téléphonique se poursuivent avec notamment des ateliers de retour d'expérience afin d'ajuster si nécessaire les pratiques et échanger sur les expériences dans les différents services. Ces ateliers sont également l'occasion de diffuser des standards communs en matière d'accueil dans l'ensemble des services de l'Administration. De plus, un accompagnement sur le terrain par une formatrice est également prévu selon les besoins ■



L'Administration Électronique

Sites Internet dédiés aux représentations diplomatiques

Un site pour les représentations diplomatiques de Monaco à l'étranger a été mis en œuvre. Il se décline par représentation diplomatique en fonction des spécificités de chaque pays. Le premier site qui a été mis en ligne en août 2014 est celui de l'Ambassade de Monaco en Chine. D'autres sites (Ambassade de Monaco en France, Ambassade de Monaco en Inde) sont en cours de mise en œuvre.

Site Internet multilingue « Choisir Monaco »

Un site Internet « de prospection » dédié aux étrangers et décideurs ne connaissant pas ou peu les atouts de la Principauté est en cours de réalisation. L'objectif de ce site traduit dans la langue native des publics ciblés est d'occuper le terrain à l'International par le biais d'informations pratiques, claires et synthétiques, tout en valorisant Monaco auprès de potentiels résidents, investisseurs, créateurs d'entreprises. Les territoires visés au lancement sont l'Italie, la Chine, la Russie. Le site pourra ensuite être décliné en de nombreuses autres langues.

Premier contact pour de nouveaux étrangers avec la Principauté, un soin tout particulier a été apporté au design et à l'ergonomie de ce site. Ce projet entre maintenant en phase de développement et de rédaction des textes, avec un objectif de mise en ligne au quatrième trimestre de cette année.

Administration Électronique

L'information aux usagers sur Internet continue de s'enrichir, avec 57 nouvelles fiches démarches et informations mises en ligne depuis le 1^{er} janvier 2014 dans les sites de Service Public.

L'Administration est en train de se doter, pour 2016, d'un dispositif qui lui permettra d'accélérer la production de nouvelles démarches en ligne.

De nouvelles démarches en ligne s'ajoutent aux 18 existantes, il est maintenant possible de demander en ligne des autorisations de tournage ou de déposer des demandes de permis CITES.

Le site Internet Légimonaco a été amélioré pour devenir plus pratique et plus moderne, tout en s'adaptant à la nouvelle charte graphique du Gouvernement.

La prise de rendez-vous en ligne pour le contrôle technique sera effective d'ici fin 2015.

Autres sites dédiés

La création de nouveaux sites Internet spécialisés continue, avec notamment la mise en œuvre prochaine d'un site Internet dédié au Centre d'Informations de l'Éducation Nationale.

L'Histoire et le Patrimoine de la Principauté bénéficient d'une diffusion plus large grâce à un espace dédié sur le Portail du Gouvernement qui permet au grand public de mieux comprendre au travers des événements passés la réalité de Monaco aujourd'hui ■



Des outils de communication au service de l'attractivité

Dans le cadre de l'amélioration de l'attractivité de la Principauté, un important travail de communication a été réalisé par le Gouvernement Princier. Cela passe par la mise en place d'outils dont l'objectif est de valoriser l'image de la Principauté au plan local mais aussi à l'international afin de donner une image plus juste des réalités et spécificités de Monaco.

Les réseaux sociaux : des médias incontournables

La présence sur les médias sociaux est devenue incontournable pour les institutions et gouvernements de tous les pays. Monaco n'échappe pas à ce mouvement général et s'est engagé depuis plusieurs années.

En janvier 2012, le Gouvernement Princier a lancé son compte Twitter. Après 3 ans d'existence, le bilan est très positif. L'objectif de développement de notre audience a été atteint avec une progression constante du nombre de followers et la publication de tweets au contenu varié reflétant l'ensemble des actions menées par le gouvernement.

Après Twitter qui a permis de toucher une cible d'influenceurs et de leaders d'opinion pour démontrer par la « preuve » quelles sont les réalités de la Principauté de Monaco, le déploiement sur Facebook apparaissait comme une suite logique pour renforcer l'écosystème digital du Gouvernement en s'orientant vers le réseau social N°1.

Ainsi en mai 2015, le Gouvernement Princier a souhaité créer une page dédiée sur Facebook afin de proposer un contenu en adéquation avec les attentes des utilisateurs, ainsi que des applications spécifiques pour relayer l'actualité de la Principauté et échanger simplement avec les internautes.

Les objectifs de développement de Facebook passent par une croissance de notre audience,

et l'intégration de ce média social au dispositif de communication du Gouvernement notamment dans le cadre de la campagne institutionnelle qui trouvera ici un relais naturel.

La page Facebook est intégrée aux autres dispositifs numériques : Twitter, portail internet du Gouvernement et Monaco Channel.

Monaco Channel : le bouquet aux 40 chaînes

Le bouquet de chaînes en ligne « Monaco Channel » (www.monacochannel.mc) participe pleinement à l'évolution de l'image de la Principauté et soutient les efforts dédiés à l'Attractivité.

Lancé en 2011, Monaco Channel est devenu le hub incontournable de l'actualité monégasque, en agrégeant les informations, galeries d'images et vidéos de toutes les grandes institutions et entités de la Principauté. Plus de 20.000 sujets sont disponibles et nourris au quotidien, au travers d'une quarantaine de chaînes (dont le direct de Monaco Info) qui offrent l'accès à de grandes thématiques (culture, sports, santé, international, solidarité, environnement, économie).

L'audience n'a cessé de progresser et permet de toucher un public local, régional



et international (une version en anglais est disponible). Depuis le lancement du bouquet et par l'abondance des sujets proposés, les moteurs de recherche affichent désormais en priorité les informations qui sont rendues disponibles sur celui-ci.

Afin de répondre aux nouvelles habitudes de consommation numérique, d'en améliorer le référencement et la « viralité », de développer la consultation sur les plateformes mobiles et de mieux valoriser l'action publique, une importante refonte du bouquet, qui sera pleinement connecté aux autres outils de l'écosystème numérique du Gouvernement est actuellement en cours.

Le Magazine .MC : la communication pour tous les résidents

Le Gouvernement Princier diffuse, depuis 2012, un magazine trimestriel, le « .MC ». Ce support, qui est le prolongement grand-public du « Journal de l'Administration », utilise les codes de la presse magazine pour porter l'action publique de manière illustrée et sympathique dans tous les foyers et entreprises de la Principauté. Le .MC est un outil privilégié de contact auprès de tous les acteurs économiques du pays, et plus

particulièrement la population anglophone (le magazine est bilingue). Pour atteindre ces publics, un supplément « Welcome » est proposé dans chaque édition. A l'avenir, ce support (disponible en téléchargement sur le portail gov.mc) verra sa diffusion optimisée, afin de le rendre disponible dans un plus grand nombre de « points de contact » avec le public.

Wikipédia : modifier et enrichir le contenu monégasque

Des actions de modifications et d'enrichissement sur les pages Wikipédia de la Principauté de Monaco vont être entreprises. En effet avec le développement de l'expression des internautes via différents canaux (réseaux sociaux, plateformes contributives, forums, blogs, ...), soigner sa e-réputation est devenu vital. Ce qui implique une veille continue et la mise en œuvre d'actions correctives quand cela est possible.

De son côté, Wikipédia fait aujourd'hui figure de référence pour les recherches sur Internet : sixième site le plus fréquenté, Wikipédia constitue le plus grand et le plus populaire des ouvrages de références générales d'Internet.

Ainsi, il est apparu nécessaire de procéder à des mises à jour sur ce site car les informations actuelles ne donnent pas entière satisfaction et doivent être corrigées et complétées. Ce travail va être effectué dans le cadre global de la stratégie d'amélioration de l'image de la Principauté et de « dépollution » d'Internet.





La communication institutionnelle pour contribuer à renforcer l'image de Monaco

Dans le cadre des actions de communication à l'étranger, le Gouvernement Princier poursuit sa communication institutionnelle avec la campagne d'image « un rôle à part dans le monde » par des actions de relations publiques et de lobbying auprès des autorités européennes et françaises visant à lutter contre la propagation des clichés et idées erronées sur Monaco.

A ce dispositif s'ajoute la campagne de communication institutionnelle.

L'ambition est de poursuivre le travail engagé depuis maintenant plusieurs années afin de faire connaître, comprendre et partager les spécificités et les atouts de la Principauté.

Le plan d'action s'articule autour des 4 principes suivants :

1. Plus de rayonnement international
2. Plus d'amplitude dans la durée pour nos actions de communication
3. Plus de contenus et donc moins de publicité
4. Plus de ciblage

Plus de rayonnement international :

Nous avons comme objectif de communiquer auprès des pays ou mégapoles dits « émergents », en coordination avec les actions conduites par certains partenaires comme le Monaco Economic Board, la DTC, la SBM.

Plus d'amplitude dans la durée pour nos actions de communication :

Passer d'un calendrier restreint dans le temps - en général un peu plus d'un mois - à des actions de communication qui s'étaleront de juin à décembre.

Plus de contenus et donc moins de publicité :

Passer d'une logique d'achats d'espaces, à une logique qui conduira à la diffusion de contenus vidéos et digitaux. L'ensemble de ces contenus seront de plus en plus produits et de plus en plus relayés sur nos supports de communication (réseaux sociaux en particulier et sites internet).

Plus de ciblage :

D'une part, en développant des prises de paroles au plus près des pays ou des mégapoles avec lesquels la Principauté entretient des liens, nous nous donnons les moyens de nous adresser à des publics intéressés par la Principauté ; d'autre part en faisant moins de publicité et en créant plus de contenus, nous nous donnons grâce à la puissance du digital les moyens de parler à des publics concernés et donc plus à même de relayer nos messages. En cela, nous récoltons aujourd'hui le fruit de notre travail sur Twitter mais aussi sur Monaco Channel ■

L'attractivité médicale

La brochure « Santé »

La brochure « Santé : une priorité monégasque », destinée à faire connaître l'offre de soins globale de la Principauté et à mettre en lumière l'excellence de son pôle santé, proposée par le Département des Affaires Sociales et de la Santé et éditée par le Gouvernement, a été publiée.

Ce document unique pour présenter la synergie entre toutes les offres de soin, téléchargeable sur le site internet du Gouvernement est disponible auprès des professionnels de santé et dans les établissements de soins de la Principauté.

La brochure a été largement diffusée et notamment adressée aux Ambassadeurs et Consuls de la Principauté, au Grimaldi Forum, aux services commerciaux des hôtels, aux agences réceptives et aux bureaux de représentation à l'étranger de la Direction du Tourisme et des Congrès.



En outre, la parution de cette brochure a fait l'objet d'une communication afin d'en assurer la promotion notamment lors de la Conférence de Presse du Gouvernement et à l'occasion du Petit-Déjeuner Débat organisé par la JCE « L'attractivité médicale : un atout majeur pour Monaco ».

Il convient de rappeler que plusieurs réunions de la Commission pour l'Attractivité Médicale ont été consacrées à ce sujet.

Le site Internet du CHPG

Il convient de mentionner l'évolution du site internet du CHPG, avec la création de sites dédiés pour chaque spécialité, permettant d'avantage de lisibilité sur l'activité et l'offre de soins de l'établissement. Les premiers sites pilotes sont prévus à l'automne 2015, le déploiement complet se faisant sur 2016.



Implantations d'activités médicales dans le Bloc C de l'immeuble « Les Tamaris »

Les membres de la Commission pour l'Attractivité Médicale ont été informés de l'avancée du projet de désaffectation du Bloc C de l'immeuble « Les Tamaris » à des activités médicales.

Les superficies, qui seront disponibles début 2016, permettront notamment d'accueillir l'Unité de Bilan, comportant trois suites, qui s'inscrit dans la perspective du développement de l'attractivité médicale du CHPG.

Nouvel Hôpital : Ambition et responsabilité

La décision sur le nouvel Hôpital illustre la volonté du Gouvernement Princier de mettre en œuvre sa politique de manière ambitieuse et responsable.

Un choix d'excellence

Le projet médical a fait l'objet d'une large concertation avec les professionnels concernés et remplit toutes les exigences d'un hôpital moderne. Doté d'un plateau technique exceptionnel, il offrira des services de référence tout en répondant à toutes les pathologies courantes de la population.

Une réduction de l'enveloppe budgétaire de 25%

Dans le cadre du projet retenu, une économie de 25% est réalisée sur la construction permettant de passer de 720 millions d'euros à 540 millions d'euros (valeur 2011). Par ailleurs, par rapport au CHPG en l'état actuel, pavillonnaire et vieillissant, l'économie réalisée sur le fonctionnement avoisinera les 15 millions d'euros/an. Ainsi, en quelques décennies, conserver et maintenir en état l'hôpital actuel aurait coûté plus cher aux finances du Pays.

Des nuisances réduites

En parallèle, les conséquences en termes d'impact du projet pour la communauté monégasque ont été particulièrement étudiées. La construction elle-même fera l'objet d'un plan drastique de réduction des nuisances et de limitation de l'impact sur les déplacements, sans ralentir la construction.

Cette décision est donc responsable, raisonnée et permet d'envisager ce projet médical et son avenir de manière sereine.

Partie « Est » du site actuel : les raisons d'un choix

Le Gouvernement Princier a décidé de construire le nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace sur le site actuel, dans sa partie « Est ».

Monaco va ainsi disposer du meilleur Hôpital pour répondre aux nouveaux défis de Santé publique : qualité des soins, conditions de travail des équipes médicales, plateau technique, confort des patients, optimisation des moyens, économie, insertion dans l'environnement et le tissu urbain.

Parmi les différentes hypothèses, celles privilégiant le site actuel se sont finalement imposées, consacrant la nécessité d'un regroupement des services, avec la proximité du futur Centre de Gérontologie Clinique Rainier III, tout en limitant les nuisances lors de la construction.

Le choix de la partie « Est » du site n'est pas une option prise « par défaut ». Elle ne comporte plus de « bâtiment-tiroir ». Par rapport à l'option Ouest, le bâtiment, plus rapidement opérationnel, plus rationnel dans son fonctionnement, offre une plus grande cohérence architecturale. Il offre surtout l'avantage de permettre la livraison de trois quarts des services dès la première phase en 2021.

Des études approfondies ont permis de s'assurer que toutes les conditions étaient désormais remplies pour valider la pertinence de ce choix.

Avec la construction de 365 lits auxquels s'ajouteront ceux maintenus du Pavillon Louis II (44 lits, psychiatrie), le total de 394 lits du nouvel Hôpital est dimensionné pour répondre aux besoins des prochaines décennies dans un bassin de population de 125 000 personnes s'étendant de Villefranche à Menton.





Le Ministre d'État se félicite de la mobilisation et de la parfaite collaboration entre les équipes du Département des Affaires Sociales et de la Santé, du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, ainsi que du CHPG.

Ce projet occupe la quasi-totalité du terrain alloué, lui permettant d'être moins compact visuellement et de présenter des fonctionnalités au-delà des exigences du programme, comme le regroupement sur un seul niveau des vingt blocs opératoires. Ce bâtiment est élégant et aux normes les plus avancées en matière environnementale (HQE).

L'implantation, l'architecture, les aménagements, concourent également à donner un maximum de vue sur la mer, renforçant le confort et l'accueil des patients. Enfin, le projet prévoit la mise en service de plus de 650 places de parking dont 290 places en 2017.

L'objectif est à présent de livrer cet hôpital en 2026, avec une première phase achevée en 2022 ■



Développement de l'urbanisme et de la ville

Signature du traité de concession du projet d'urbanisation en mer au droit de l'Anse du Portier

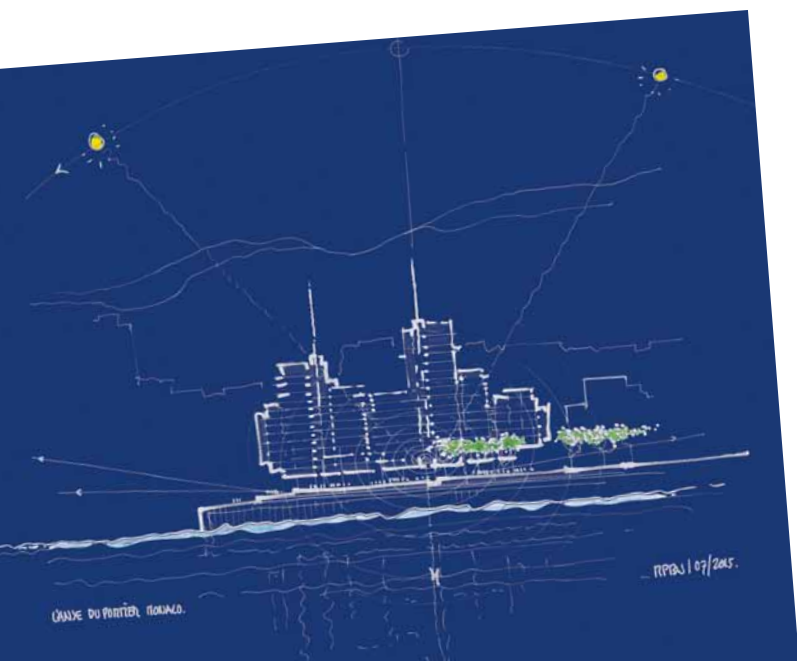
Une étape importante vient d'être franchie dans le projet d'urbanisation en mer. Un Traité de concession définissant l'ensemble des modalités juridiques et financières de réalisation de ce projet a été signé en juillet 2015 avec Monsieur BRIANTI, Administrateur Délégué du Groupement l'Anse du Portier/ Bouygues Travaux Publics.

En effet, la phase de négociation exclusive avec le Groupement se concrétise par l'établissement de ce Traité de concession qui porte sur la totalité du projet et s'achèvera une fois que le Conseil National aura voté la loi.

Après le vote d'une loi de déclassement par le Conseil National, le projet de création d'un espace de vie, d'un éco-quartier à caractère méditerranéen pourra se transformer en une vraie réalisation.

La superficie de l'urbanisation en mer représente 6 hectares et permettra le développement d'un nouveau quartier, d'un nouveau lieu de vie de la Principauté. Le projet permettra la réalisation de :

- 60 000 m² de surfaces comportant principalement des logements de très grand luxe (collectifs et individuels) et des commerces (3000 m² environ) ;
- des équipements publics, une extension du Grimaldi Forum d'environ 3500 m² ;
- un parking public et un port d'animation d'une trentaine d'anneaux ;
- de larges espaces publics avec une place centrale et des cheminements piétons dont notamment :
 - > un parc végétalisé de 1 hectare,
 - > une promenade littorale assurant l'accessibilité du piéton sur l'intégralité du périmètre littoral du nouveau quartier,
 - > un cheminement ombragé dans la verdure le long du Jardin Japonais, du Grimaldi Forum et de son extension,
 - > des quais du port d'animation uniquement réservés aux piétons.







Le quartier, qui constituera une nouvelle façade maritime, s'intégrera dans l'identité paysagère et urbaine de la Principauté. Enfin, s'agissant d'un engagement fort de la Principauté, le projet prônera une attention particulière à l'insertion dans l'environnement, et en particulier au respect de l'environnement marin (réserve du Larvotto, tombant des Spélugues,...), du voisinage, des sites et paysages. Le quartier sera éco-conçu et fera l'objet de certifications environnementales telles que HQE Aménagement, BREEAM, label Biodiversity, label Port Propre...

L'infrastructure maritime

La technique choisie pour réaliser l'infrastructure maritime est celle d'un remblai confiné par une ceinture de caissons trapézoïdaux munis de chambres d'amortissement, qui permettront de diminuer les franchissements par fortes houles, et ainsi de protéger les parties exposées du projet. Ces caissons reposent sur une assise en matériaux de carrière aux caractéristiques contrôlées qui viendront se substituer aux sols meubles actuellement en place.

L'intégration du nouveau quartier bénéficie de nombreuses liaisons : au niveau du rond-point du Portier vers Monte-Carlo et le Boulevard Louis II, entre le Jardin Japonais et le parc paysager de la colline, entre le quartier et

l'esplanade du Grimaldi Forum et vers la promenade de bord de mer et les plages du Larvotto.

Le projet a été conçu pour offrir une grande variété d'ambiances. Il est constitué de quartiers différenciés et distincts :

- Le port propose une ambiance méditerranéenne et le voisinage d'un immeuble emblématique ;
- La colline, « coeur vert » du projet, relie le Jardin japonais, le Grimaldi Forum et les quartiers en front de mer ;
- Les jardins d'eau, par leur forme en amphithéâtre sont tournés vers le large ;

- Le bord de mer s'inspire de l'origine même de l'urbanisation de la Riviera avec l'implantation de grandes villas en front de mer.

Impact des travaux

Du point de vue de l'environnement marin, le dragage de sédiments puis le remblaiement en « mer ouverte » sont les opérations les plus délicates.

Les travaux de dragage font ainsi l'objet d'une attention particulière destinée à réduire le risque de diffusion de turbidité à la source. Les opérations s'effectueront soit par une benne étanche, soit par une drague aspiratrice dite « sans surverse », qui a pour effet d'aspirer le nuage turbide avant qu'il ne puisse se disperser. Dans le même objectif, les matériaux de remblai issus de carrières seront préalablement lavés. La totalité des sédiments



pollués sera préalablement évacuée vers un centre de traitement à terre. Les sédiments non pollués seront immergés en profondeur dans les eaux territoriales monégasques.

Enfin, des mesures complémentaires de protection sont prévues en cas de pollution accidentelle. Un réseau d'instrumentation permettra des mesures en temps réel de la qualité des eaux afin de permettre un suivi attentif des différentes phases de travaux. En cas d'anomalies, les opérations seront immédiatement déplacées ou arrêtées. Une attention particulière est également apportée aux problématiques de bruit, tant pour minimiser la gêne sur le voisinage que pour éviter que les travaux aient un impact sur les mammifères marins, conformément aux

engagements internationaux de la Principauté. De manière générale, le projet privilégie la réalisation des travaux sur des sites adaptés hors de la Principauté : la majeure partie des caissons est ainsi réalisée dans un port industriel en France, et les caissons sont amenés préfabriqués sur site. Pour les travaux réalisés à Monaco, les techniques les moins bruyantes sont systématiquement privilégiées.

Un suivi écologique attentif sera effectué pendant la durée du chantier et au-delà. La création de nouveaux habitats artificiels en bordure de l'urbanisation en mer, adaptés aux espèces identifiées lors de l'état initial, permettra de compenser la perte inévitable des habitats existants ■





Les dates clés

La planification de réalisation du projet est projetée comme suit :

- Juillet 2015 : Signature du Traité ;
- Fin de l'année 2015 et début de l'année 2016 : poursuite des études détaillées de conception ;
- 30 juillet 2016 : date d'entrée en vigueur, sous réserve de son vote par le Conseil National, de la Loi qui a pour objet la désaffectation des dépendances du domaine public situées dans l'emprise du site de l'Anse du Portier pour permettre la réalisation complète du projet ;
- 4^e trimestre 2016 : début des travaux à Monaco (démarrage mesures de préservation des espèces protégées et travaux préparatoires) ;
- 2^e semestre 2019 : Achèvement de la ceinture de protection et début des travaux de la phase Aménagements (parkings public et privé, locaux techniques, voies souterraines...) ;
- 1^{er} semestre 2020 : Infrastructure maritime achevée ;
- 2^e semestre 2020 : début des superstructures ;
- 2022 : Finitions / livraison des premiers bâtiments ;
- 2024 : Livraison du port d'animation et de l'extension du Grimaldi Forum ;
- 2025 : Finitions et livraison du projet global - Fin des travaux.

La durée totale du projet est évaluée à une dizaine d'années. Cet ambitieux projet d'urbanisation en mer est un véritable défi pour construire le Monaco de demain : au plan environnemental, urbanistique et technologique. C'est aussi et enfin un enjeu d'attractivité économique pour la Principauté qui pourra, grâce à ces mètres carrés supplémentaires, poursuivre le développement nécessaire au maintien d'un modèle de société unique et pérenne.

Les grandes orientations stratégiques pour le réaménagement du quartier de La Colle intégrant la Villa Ida

Ce projet a été initié par le Gouvernement à la fin de l'année 2009, lorsqu'a été préempté pour 15 millions d'€ un immeuble afin de se donner les moyens de lancer une opération pilote pour les Enfants du Pays.

Le Gouvernement était sur le point de lancer cette opération avec 35 logements construits par la société Richelmi dans le cadre d'un bail à construction lorsque, approché par un collectif de propriétaires du quartier et sensibilisé par le Conseil National, il a décidé de laisser sa chance à l'élaboration d'un projet de plus grande ampleur.

Depuis lors, l'examen d'un projet d'aménagement plus global dans ce secteur a été mené, d'une part à l'initiative du collectif, en collaboration avec M. Patrice PASTOR et, d'autre part, au sein des services de l'Etat et plus particulièrement de la Direction de la Prospective de l'urbanisme et de la mobilité. Aujourd'hui, les réflexions sont arrivées à maturation et le Gouvernement,

comme il s'y est engagé, a fait des propositions très ambitieuses au Conseil National pour le devenir de ce quartier :

- Le relogement du FAR : une solution qui permet de commencer les travaux rapidement ;
- La localisation d'une nouvelle école dans le quartier de La Condamine : une priorité pour le Gouvernement.

Le financement de l'implantation de l'école dans l'opération Stella a également été étudié. L'investissement hors aménagement serait de l'ordre de 100 M€ TTC.

Le Gouvernement considère que la réalisation de l'école que nous attendons depuis plusieurs années serait réglée dans de bonnes conditions.



Les orientations stratégiques concernant ce quartier

> Faut-il intégrer ou non les immeubles Cèdres et Mélèzes dans l'opération ?

Le projet peut être lancé avec ou sans intégration de ces immeubles domaniaux. La question qui se pose est celle de l'ampleur que l'on veut donner au projet.

Est-ce que l'on s'engage dans une restructuration en profondeur du quartier ou bien vers une opération plus limitée et moins ambitieuse, sachant qu'à terme il conviendra d'envisager la rénovation ou la démolition de ces immeubles et leur reconstruction et que dans l'hypothèse où ils ne seraient pas intégrés les locataires auraient à subir pendant de nombreuses années d'importants désagréments liés aux travaux ? La deuxième question stratégique est celle de l'implication des propriétaires dans la rénovation de ce quartier.

En relogant le FAR le Gouvernement s'est donné les moyens de pouvoir agir en utilisant ses propres terrains. Cela n'exclut pas la

possibilité de travailler avec les propriétaires du secteur dont certains se sont déjà manifestés et se sont mobilisés allant à présenter un projet avec M. P. Pastor.

Le Gouvernement va engager des discussions avec les propriétaires de la Villa Les Platanes qui doit être achetée pour la construction de l'immeuble B. Pour les propriétaires privés des deux bâtiments sis 4 et 6, rue Plati leur faisant savoir que leur propriété pourrait aussi être intégrée à l'immeuble B sous réserve que leurs prétentions soient raisonnables.

> Enfin la troisième orientation stratégique du projet concerne les Enfants du Pays

Le Gouvernement, comme le Conseil National, n'est pas favorable, a priori, à une opération mixte les intégrant dans une opération domaniale, c'est-à-dire dans le bâtiment C. Il considère par ailleurs qu'un engagement a été pris et qu'il faut le tenir.

Le Gouvernement est toutefois attaché à trouver une solution et à respecter l'engagement qu'il a pris vis-à-vis d'eux. En fonction de l'évolution des négociations avec les propriétaires, il est envisagé de dégager une possibilité au niveau du bâtiment B ou leur destiner l'une des opérations domaniales intermédiaires sur lesquelles le Gouvernement travaille puisque nous allons récupérer sur le bâtiment C d'Ida, de nouveaux logements domaniaux.

En résumé, le Gouvernement est prêt à lancer dès aujourd'hui le moyen Ida pour réaliser un immeuble domanial et un immeuble pour les enfants du pays, en étant disponible pour intégrer à cette opération les propriétaires du 4 et 6 rue Plati.

La hauteur du bâtiment C dépend bien entendu de l'intégration des Cèdres et des Mélèzes dans l'opération.

Le Gouvernement a donc des choix stratégiques à effectuer pour le devenir de ce quartier en dehors de la nécessité absolue et rapide d'une école les autres options méritent réflexion ■



Inciter le développement d'espaces verts

Les plans paysagers et patrimoniaux annexés à l'Ordonnance Souveraine n° 4.482 du 13 septembre 2013, modifiée, définissent, dans chaque quartier et au droit de chaque opération particulière, les éventuelles prescriptions relatives à la création d' « espaces mixtes paysagers » (en toiture ou au sol), « d'espaces verts ou jardin à protéger ou à reconstituer » ou encore « d'écran végétal ou plantations d'alignement ».

Par ailleurs, l'Ordonnance n. 3.197 du 25 mars 2011 fixant les mesures de protection des arbres et de certains végétaux répertorie les arbres patrimoniaux devant faire l'objet de protection dans le cadre de travaux.

L'information sur les chantiers

Relayer l'information

Au-delà des informations transmises en application de la réglementation ou dans le cadre du dialogue avec les différentes institutions de la Principauté, le Service des Travaux Publics, pour chaque chantier, met en œuvre un dispositif complet, proche du terrain.

- Avant le démarrage du chantier :
 - > Moyens humains affectés : un Conducteur d'Opération et Conducteurs de travaux formés, représentant le STP qui sont les interlocuteurs ainsi que des vecteurs d'information et de surveillance du bon déroulement des interventions auprès du public et des riverains.
 - > Réalisation d'une EIE « Étude des Incidences Environnementales » destinée à proposer dès l'origine des mesures pour minimiser les nuisances potentielles d'un chantier de construction.
 - > Affichage de « l'Autorisation de Construire » sur le site pendant toute la durée des travaux.
 - > Affichage du panneau de chantier selon « modèle du Service des Travaux Publics »
- Dans le cadre de la démarche HQE :
Il est rappelé que la démarche HQE est maintenant systématiquement appliquée

pour tout chantier public. Dans ce cadre, le Service des Travaux Publics se fixe un objectif « Très performant » sur la cible 3 : « Chantier à faibles nuisances ». Cela inclut, notamment, des actions sur : la maîtrise des impacts environnementaux du chantier, l'information des riverains et le traitement de leurs éventuelles réclamations

- Pendant le chantier :
 - > « Réunion avec les riverains » pour la présentation de l'opération ;
 - > Mise à disposition des riverains d'une « adresse électronique du Service des Travaux Publics », pour toutes observations ou requêtes relatives au chantier ;
 - > « Réunions complémentaires avec les riverains » à chaque phase importante (démarrage, phases diverses, livraison(s), modifications de voirie, ...) ;
 - > Affichage sur le chantier de la « courbe hebdomadaire du niveau de bruit » (depuis 2004) (fait notamment pour le LTHMC, l'îlot CANTON, le 3^e Poste Source...) ;
 - > Pour les tirs de mine, mise en place d'une « procédure d'avertissement sonore »
 - > Adjonction de panneaux d'information du public complémentaires selon nécessité. (exemple : FANB / interruption programmée des travaux pendant plusieurs mois).
- A la livraison de l'opération :
 - > Opération de logements : Remise d'un « Livret d'accueil » aux futurs locataires
 - > Opération tertiaires : « Réunions d'information » des futurs utilisateurs ;
 - > Dans le cas d'interférences des opérations sur la circulation et de modification du cadre de vie :
 - . Un « Communiqué de presse » est émis, avec parution sur le site internet du Gouvernement, relayé si nécessaire dans la presse « Monaco Matin »,
 - . Le CIGM met en ligne à disposition du public un « État du trafic » à l'échelle de la Principauté, tenant compte des travaux. Cela concerne notamment :
 - . la sécurité des tunnels,
 - . les liaisons mécaniques,
 - . les « flash-info » relatifs aux chantiers en cours.



Concernant ce dernier point, il apparaît que les informations accessibles sur Internet à propos des chantiers et de la mobilité méritent d'être améliorées. A ce titre, les Services du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme travaillent à la création d'un site internet dédié à ces thèmes, incluant - au-delà des chantiers de construction - des informations sur tous les travaux, publics et privés, se déroulant en Principauté et incluant aussi les travaux de voirie.

Les Ordonnances Souveraines d'urbanisme

Les Ordonnances Souveraines d'Urbanisme sont accessibles via le portail du Gouvernement (www.gouv.mc), à l'adresse suivante :

<http://service-public-entreprises.gouv.mc/Local-et-travaux/Travaux/Reglementation/Reglement-d-Urbanisme>

Ainsi, il est désormais possible de consulter en ligne les dispositions écrites réglementaires ainsi que l'ensemble des plans de coordination associés.

Par ailleurs, la réglementation actuelle impose la mise en place d'un panneau informatif de chantier, visible depuis la voie publique et régulièrement mis à jour, pour toute opération dont la durée est supérieure à 6 mois (Arrêté Ministériel n° 2014-612 du 24 octobre 2014). Sont notamment communiquées les informations suivantes : nom du permissionnaire et de l'Architecte de l'opération, la nature des travaux, le numéro de l'autorisation, les noms et coordonnées des intervenants, etc ■

L'amélioration de la circulation en ville

La Principauté compte 37.000 résidents et 55.000 salariés. Plus de 40.000 de ces salariés sont domiciliés à l'extérieur du territoire et seulement 25% résident dans les communes limitrophes.

En 2007, pour ne prendre que le trafic automobile, les flux quotidiens entrants et sortants de la Principauté représentaient moins de 100.000 véhicules par jour. Ils totalisent aujourd'hui plus de 115.000 mouvements. Des flux entrants qui se concentrent en grande partie vers le quartier de Fontvieille, un des pôles majeurs d'activité en Principauté. Une partie de ces nombreux trajets est absorbée par l'ouverture de la dorsale, réduisant la circulation de transit dans les quartiers.



Le Tunnel Descendant

Il sera mis en service, comme prévu, au second semestre 2016. Celui-ci reliera le boulevard du Jardin Exotique au Boulevard Charles III et permettra de rejoindre quasi directement le quartier de Fontvieille depuis la moyenne corniche en allégeant le trafic intra-muros. Nous pourrions également en cas de nécessité inverser son sens de circulation.

Le trafic attendu est de 12.700 véhicules/jour dont 1.300 poids lourds. Il devrait permettre de réduire notablement le trafic sur l'itinéraire boulevard du Jardin Exotique, boulevard Rainier III, avenue Prince Pierre, ainsi que sur la Basse Corniche. Rappelons que d'autres pistes d'amélioration de l'accès à la Principauté sont également à l'étude comme la réalisation de parkings relais aux portes de la Principauté couplés à des transports en commun. Deux projets sont à l'étude la Brasca à Èze et/ou la Cruella à la Turbie avec des liaisons express.

Comment réduire les difficultés à l'entrée de la Principauté, en particulier à l'ouest ?

Pour les mouvements depuis et vers la Principauté, la mise en œuvre d'un programme d'actions doit se faire en concertation avec les collectivités françaises nationales et locales. Ainsi, pour améliorer l'accessibilité ouest depuis le tunnel A500 en provenance de l'autoroute jusqu'au tunnel descendant nous avons en projet, avec les autorités françaises compétentes, la réalisation d'une trémie, c'est à dire d'un mini tunnel au niveau du carrefour de la moyenne corniche et de la descente vers le centre de Cap d'Ail.

Nous souhaitons également modifier le giratoire de l'hôpital, il s'agit du dernier rond-point sur la moyenne corniche avant d'accéder à Monaco ■



Les transports en commun

Nous devons distinguer deux réseaux qui appellent des réflexions différentes.

+ Le bus

Les bonnes relations avec les exploitants des lignes d'Azur ont permis aux usagers de bénéficier de grandes améliorations, avec l'aide d'un financement public monégasque.

La célèbre ligne 100 entre Nice et Menton, qui bat des records de trafic, était largement sous-dimensionnée. Elle s'est vue dotée de bus articulés, et nous avons permis la création d'une ligne qui la dédouble entre Èze et Carnoles, la ligne 101.

+ Le train

Sur l'axe Nice Vintimille, Monaco est la gare origine ou destination pour plus de 43% des passagers, dont 67% sont des abonnés du TER PACA. La gare de Vintimille est desservie par environ 80 TER PACA et par 40 trains régionaux de la Région Ligurie, tandis que

la gare de Monaco est desservie par 100 trains.

Les difficultés sont connues et s'étendent très largement en PACA. Un plan ambitieux est d'ailleurs en cours de mise en place par la Région et la SNCF. Est-ce suffisant ? Sans doute pas, et le Gouvernement Princier ne découvre pas cette situation.

En 2008, Monaco a dépensé 50 millions pour l'achat des fameuses rames « rouges » du TER, avec l'objectif d'arriver à six trains par heure pendant les pointes, ce qui n'est toujours pas le cas. Alors que nous finançons des travaux de modernisation de la ligne, nous attendons désormais que l'exploitant mette en service dans les prochains mois ses nouvelles rames à haute capacité, les « Regio2N », et un point sera fait.



Les déplacements intra-muros

Il est important de souligner que cette politique de mobilité intra-muros repose sur un maillage d'actions. Il s'agit à la fois d'améliorer les infrastructures routières ; de développer les liaisons mécanisées ; d'encourager l'utilisation des transports en commun ; d'avoir une réflexion globale sur le stationnement ; de favoriser la mobilité durable... Cette mobilité interne est également assujettie aux chantiers et à leur impact sur la circulation.

+ Les bus

Il s'agit de s'adapter aux besoins des usagers avec un nouveau plan de transport. La nouvelle ligne 3 s'étend entre Hector Otto et Fontvieille via l'hôpital et la place d'Armes, avec un retour par la Condamine. La ligne 4 depuis Saint Roman a été prolongée jusqu'à Fontvieille et la ligne 5 rejoint maintenant le Larvotto depuis le CHPG.

+ Les vélos à assistance électrique

L'offre de vélos à assistance électrique compte aujourd'hui dix stations pour une cinquantaine de vélos. Dans les semaines qui viennent nous allons mettre en service deux nouvelles stations. Toujours dans le domaine

de la mobilité douce, l'an dernier avec la mise en œuvre du service d'auto-partage « Mabee », l'État monégasque a voulu encourager cette nouvelle forme de mobilité, à la fois flexible et libérée de contraintes. S'agissant des véhicules écologiques la politique de subvention du Gouvernement permet une progression constante de leur nombre.

+ Se déplacer à pied

Les déplacements en Principauté se font majoritairement à pied, d'où l'importance de poursuivre le développement des liaisons piétonnes mécanisées. C'est pourquoi par exemple, l'ensemble du schéma de déplacements de piétons est

réactualisé pour être inscrit dans les opérations immobilières et dans la programmation des espaces publics. Concernant la traversée piétonne devant la gare au Pont Sainte Dévote, le Gouvernement projette de réaliser une galerie souterraine entre le hall supérieur de la gare et l'angle du bd de Suisse / bd Princesse Charlotte. Un escalier mécanique est prévu, doublé par un escalier. L'option va être étudiée par le bureau d'études pour prévoir un accès par ascenseur depuis la galerie pour les PMR, pour une livraison de la liaison mi 2017, grâce à un investissement estimé à six millions d'euros.



Les projets de parkings

Le service des Parkings Publics gère 44 parcs qui représentent une capacité de plus de 17 000 places de VL. Tandis que l'on compte 19 000 places de parkings privés.

Aujourd'hui de nouveaux parcs de stationnement sont en projets soit dans le cadre de la création :

- de nouveaux parkings frontière : à l'ouest à l'entrée du bd du jardin exotique et à l'est dans l'opération Testimonio ;
- de parkings liés aux opérations immobilières tels que Charles III, Pasteur, jardins du Casino ;
- de parkings en territoire français soit dans les communes limitrophes ; soit dans le cadre de projet de parkings relais (Brasca/ Cruella).

C'est ainsi que plus de 4000 nouvelles places de parking seront construites. La réalisation de ces parkings est une opportunité pour redéfinir globalement l'offre de stationnement en cascade :

- parking relais ou de dissuasion, parkings frontière et parkings intra-muros.



Un Centre de Distribution Urbain

La programmation d'un centre de distribution urbain (CDU) renforcé sur l'îlot Charles III, permettant de limiter la circulation des poids lourds avec une liaison directe entre la base logistique de Saint Isidore - le tunnel descendant - le CDU - le tunnel montant et retour vers Saint Isidore, est à l'étude.

L'augmentation des capacités de la base arrière logistique de la Principauté Saint Isidore et Carros, avec la réalisation d'un sixième entrepôt de stockage des produits dangereux, est aussi à l'étude.

Le potentiel de stockage que représente le site de la Cruella à la Turbie, sa proximité avec Monaco et son accessibilité via l'A8 étant des atouts indéniables, est également à l'étude.

Au travers de tous ces sujets, le Gouvernement Princier poursuit, sur la question de la mobilité, une véritable stratégie qui participe à la qualité de vie, à l'attractivité économique, et au développement responsable de la Principauté.

La dynamique commerciale et industrielle

La création d'un « Observatoire du Commerce »

Origine du projet

Les principes fondateurs de l'Observatoire du Commerce reposent sur l'importance de proposer une offre commerciale attractive afin de répondre à deux objectifs importants :

- 1°) Retenir les gens à Monaco : tant la clientèle qui y réside que les salariés qui y travaillent
- 2°) Attirer de nouveaux clients de l'extérieur.

Objectif

L'objectif est de consacrer des forces vives à un secteur d'activité qui compte pour le développement économique de la Principauté et son rayonnement à l'échelle internationale. La mise en place d'une cellule spécifique consacrée au commerce permet ainsi d'organiser et de dynamiser ce secteur en Principauté afin de le rendre plus compétitif face à la concurrence régionale et internationale. Structure consultative, l'Observatoire du Commerce est dédié à la gestion de la dynamique commerciale et vient compléter un dispositif d'actions déjà mises en œuvre par le Gouvernement Princier pour améliorer l'attractivité de l'offre commerciale. Etudes de projets commerciaux, veille commerciale, analyses et études prospectives font partie de ses principales missions.

Déroulement

Animé par le Welcome Office, l'Observatoire du Commerce rassemble des acteurs du secteur privé et du secteur public afin de créer des échanges personnalisés et de contribuer à la réflexion sur des sujets transversaux, en lien avec le commerce et l'urbanisme commercial. Il est composé d'un représentant des Institutions et entités suivantes : Conseil National, Mairie, Conseil Economique et Social; Département des Finances et de l'Economie, Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme; Monaco Economic Board, Chambre Immobilière Monégasque, Conseil Stratégique pour l'Attractivité, Institut Monégasque de la Statistique et des Études Economiques, Union des Commerçants et Artisans de Monaco, GIE de Fontvieille, Métropole Shopping Center, Association des Industries Hôtelières

Monégasques, Jeune Chambre Économique de Monaco et Welcome Office.

Pour mener à bien ses travaux, l'Observatoire peut faire appel en tant que de besoin à des experts et des crédits sont alloués à son fonctionnement.

État d'avancement au 30 07 2015

La première réunion de l'Observatoire du Commerce qui s'est tenue le 19 mars 2015, sous la présidence de S.E. M. le Ministre d'Etat, Michel Roger, en présence du Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, Jean Castellini, et des représentants des entités Membres, a été consacrée à l'identification des axes de réflexion, des études à mener et à la définition des chantiers prioritaires pour l'année 2015.

Différents axes de réflexion sont envisagés par les membres de l'Observatoire : donner une identité à chaque quartier, compléter l'offre monégasque par la présence d'enseignes de moyen-haut de gamme, connaître la concurrence, modifier l'image de la destination perçue comme inaccessible, adapter les horaires et jours d'ouverture, imposer un cahier des charges à l'instar de ce qui est fait dans un centre commercial, améliorer la convivialité de certains espaces, améliorer l'image de la restauration, optimiser l'occupation des locaux commerciaux, définir des règles d'urbanisme pour les artères considérées comme commerçantes, inciter les propriétaires à louer leurs boutiques, solutionner l'accès à Monaco, etc. Des problématiques propres à certains quartiers sont également développées.

Pour l'année 2015, deux pistes prioritaires

1°) Mener une étude sur le comportement des différentes typologies de clientèles présentes en Principauté.

Il s'agit d'établir le profil de ces clients, leur comportement, leurs attentes, ainsi qu'un état des lieux et des freins à leur consommation en Principauté. Pour ce faire, le Gouvernement fait appel à une société spécialisée qui est amenée à réaliser différentes enquêtes auprès des cibles identifiées selon le calendrier qui suit :

- Face à face auprès des touristes de loisirs, du 7 au 15 août 2015.
- Face à face auprès des touristes d'affaires en septembre et octobre 2015.

- Par téléphone auprès de la clientèle résidente en Principauté, deuxième quinzaine de septembre/début octobre.
- En ligne auprès des pendulaires : deuxième quinzaine de septembre/début octobre.

Cette étude sur les pratiques, les freins et attentes en matière d'offre commerciale en Principauté de Monaco, légitimée par un cabinet externe, permettra à l'Observatoire du Commerce de faire des préconisations au Gouvernement Princier dans le but d'impulser les différents acteurs partenaires (commerçants, opérateurs fonciers, institutionnels).

2°) Redynamiser le quartier du boulevard des Moulins

Plusieurs pistes de travail sont identifiées et des préconisations sont à l'étude :

- mener un état des lieux des devantures fermées sur le Boulevard des Moulins et dans les rues voisines,
- étudier la possibilité de réaffecter le bâtiment de la Direction du Tourisme et des Congrès afin

d'accueillir une enseigne commerciale locomotive, tout en conservant un point d'information touristique à cet endroit stratégique,

- repenser la Place des Moulins, l'entrée et la sortie du boulevard ainsi que l'avenue Saint-Laurent,
- attirer dans l'immeuble Les Abeilles au boulevard d'Italie une enseigne de renom - tout secteur confondu.

Harmoniser les devantures commerciales

L'Arrêté Municipal n° 2014-3044 du 3 novembre 2014 régit la pose d'enseignes sur les magasins, locaux commerciaux et industriels aux fins de garantir une harmonie générale des devantures commerciales.

S'agissant de l'organisation et de la présentation des vitrines aux fins de renforcer leur attractivité, cette problématique semble plus résulter d'une démarche qui pourrait être menée par les associations de commerçants via l'établissement d'une Charte, à l'image du travail qui a été accompli pour les terrasses implantées sur le domaine public.

La mise en place d'un « Observatoire de l'Industrie »

Le contexte

> L'industrie monégasque a été marquée en 2014 par l'amplification d'un phénomène de départ d'entreprises industrielles débuté en 2010 par la fermeture de SOFAMO-Biotherm et d'Innoge PE Industrie.

C'est ainsi que se sont succédées en 2014 et début 2015 les annonces de fermeture des sites monégasques des entreprises Borgwarner, Theramex puis Monachem, et enfin d'Invensys (Robertshaw), touchant plus de 12% de l'emploi industriel monégasque.

Bien que pressentis dans les conclusions de l'étude conduite par le cabinet Katalyse en 2008 / 2010, ces départs ont fait l'effet d'un électrochoc. Effet amplifié par les plans sociaux mis en œuvre successivement depuis plusieurs mois par certaines entreprises industrielles au titre de leur restructuration telles Mecaplast.

> L'importance du maintien de l'industrie pour la Principauté a été réaffirmée par le Gouvernement, ce qui s'est traduit par :

- . 18 visites du Ministre d'État au sein d'entreprises industrielles monégasques ;
- . La veille active en direction des entreprises effectuée par la Direction de l'Expansion Économique ainsi que l'accompagnement opérationnel à tous les niveaux qu'elle apporte au quotidien aux entreprises, notamment industrielles.

> Représentant aujourd'hui environ 3 000 emplois, l'industrie à Monaco sera soumise dans les prochaines années à 3 influences distinctes :

- . Les évolutions globales de l'industrie mondiale : formes d'organisation, facteurs de localisation, coûts énergétiques, nouvelles technologies (technologies additives des imprimantes 3D par exemple) ;
- . Les évolutions propres à chaque secteur d'activité impactant les entreprises :



les évolutions générales du secteur de l'automobile, par exemple, ou les politiques de fusions/acquisitions ;
. Enfin, les stratégies propres à chaque entreprise, 2 entreprises d'un même secteur pouvant définir des stratégies très différentes.

- > La Principauté présentant des caractéristiques très particulières en termes d'attractivité pour conserver ses industries ou pour en attirer de nouvelles, ces 3 influences pourront représenter des opportunités ou des menaces selon les cas pour l'industrie monégasque.
- > Dans ce contexte mondialisé, il s'agira pour la Principauté de définir et d'appliquer une stratégie permettant d'exploiter au mieux le potentiel de développement de l'industrie à Monaco, afin d'aboutir à l'horizon 2020 au « meilleur des possibles » pour l'industrie.

Les actions déjà mises en place

- > Réglementation et pérennisation sous forme d'un Arrêté Ministériel de la Prime Industrielle concernant les loyers ;
- > Renforcement des démarches proactives de la Direction de l'Expansion Économique en direction des entreprises industrielles, prélude aux visites effectuées par SEM le Ministre d'État aux entreprises industrielles depuis 2011 ;
- > Etude de la mise en place du dispositif d'aide à la commercialisation.

En outre, la mise en place de la Cellule de Veille au sein de la Direction de l'Expansion Économique, et de la Division du Financement de l'Économie, en tant qu'interlocuteur privilégié des entreprises industrielles permet de renforcer et systématiser cette intervention auprès des entreprises.

En plus de ces actions et à la demande d'un certain nombre d'acteurs économiques de la Principauté, il a été proposé de créer une entité consultative dédiée aux questions liées à l'industrie monégasque et à ses perspectives.

Les missions

- Analyser les opportunités et pistes d'amélioration à apporter à ce secteur, tant pour déterminer les moyens à mettre en œuvre en vue de conforter et soutenir les entreprises industrielles existantes à poursuivre leur développement en Principauté que pour de futurs investisseurs ;
- Accompagner la mutation des entreprises du secteur en étudiant leurs problématiques afin d'apporter les réponses appropriées ;
- Apporter une vision prospective du secteur industriel et de son impact sur le tissu urbain économique notamment pour le quartier de Fontvieille ;
- Assurer une veille de l'évolution des réglementations européennes, mesurer leur impact sur le tissu monégasque et analyser les opportunités que représenterait pour l'industrie monégasque un accord avec l'Union Européenne ;
- Contribuer par ses études sur le secteur industriel aux analyses statistiques de l'IMSEE.

La composition

Cette structure consultative rassemble des représentants du secteur public et du secteur privé afin de contribuer à la réflexion sur des sujets transversaux relatifs à l'industrie, à ses mutations et à l'accompagnement de son développement, notamment sous ses aspects financiers, urbanistiques et statistiques.

L'Observatoire de l'industrie comprend des personnalités proposées en raison de leurs compétences, tel que figurant ci-après :

- Un représentant du Conseil National
- Le Directeur de l'Expansion Économique, ou son représentant
- Le Chef de Service du Monaco Welcome & Business Office, ou son représentant
- Un représentant du Département des Finances et de l'Économie
- Un représentant du Département des Affaires Sociales et de la Santé
- Un représentant du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme
- L'Administrateur des Domaines, ou son représentant

- Le Directeur de l'IMSEE, ou son représentant
- Un représentant de la Fédération des Entreprises Monégasques, qui pourrait être accompagné selon les thèmes abordés, des représentants des différentes entités englobées dans ladite fédération
- Un représentant du Groupement d'Étude des Industries de Transformation
- Un représentant du GIE Industries de Monaco
- Un représentant de la Chambre Immobilière Monégasque
- Un représentant du Conseil Économique et Social
- Un représentant de la Jeune Chambre Économique de Monaco

- Un représentant du Conseil Stratégique pour l'Attractivité
- Un représentant de la Chambre de Développement Économique

Le secrétariat, le suivi et l'animation de l'Observatoire de l'Industrie sont assurés par la Direction de l'Expansion Économique dans le cadre de ses missions relatives à ses actions de contacts permanents auprès des entreprises et des acteurs représentatifs du secteur industriel ■

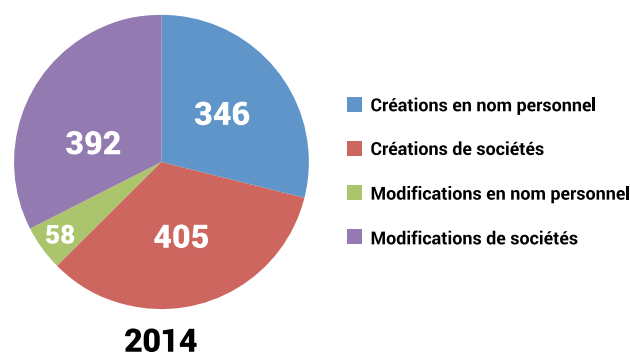
Les autorisations de commerce : créations et modifications

Depuis 2010, et la feuille de route remise par S.A.S le Prince Souverain, la Direction de l'Expansion Économique participe activement au dispositif de renforcement de l'attractivité de la Principauté et de modernisation de l'Administration.

Dans ce sens, ce service a mené à bien une politique de réorganisation ainsi qu'un vaste chantier de modernisation de ses procédures en matière de création d'entreprises.

Une réunion d'information était organisée le 16 avril dernier afin de faire un point avec les professionnels de la place.

- En 2015, 273 dossiers instruits au premier trimestre (dont 95 créations de sociétés et 72 activités en nom personnel) contre 287 au premier trimestre 2014)
- En 2014, la DEE a traité 2664 bilans et 627 renouvellements quinquennaux.
- 3326 opérations traitées au RCI dont 525 inscriptions et 2801 modifications
- Une centaine d'extraits RCI délivrés chaque jour au guichet



- Organisation de 19 visites d'entreprises industrielles par S.E.M. le Ministre d'État.

Sur l'année 2014, le pôle propriété intellectuelle c'est :

- 2 033 055 € de recettes au titre des brevets (50% reversés à l'O.E.B.) pour 11 348 brevets déposés
- 106 171 € de recettes au titre des marques pour 1841 dossiers déposés (dont 662 enregistrements et 407 renouvellements) et 2209 marques internationales gérées
- 999 € de recettes pour des « dessins et modèles » ■

L'amélioration de la qualité de vie

Bruit, nuisances sonores, qualité de l'air

> Comment faire respecter le Code de la route aux deux-roues et aux voitures de sport ?

Depuis quelques années maintenant, les Unités Opérationnelles en Tenue de la Division de police urbaine s'efforcent de mener des campagnes ciblées de prévention/répression, privilégiant les infractions les plus génératrices d'accidents de la circulation.

Pour illustrer ce propos, en 2014, les services de police ont mené 7 campagnes de ce type visant :

- L'éclairage des véhicules (mois de janvier) : 83 véhicules et 21 deux-roues ont été verbalisés ;
- Le dépassement dangereux et l'absence d'avertissement de changement de direction (mois de février) : 2103 usagers ont été contrôlés, dont 1086 verbalisés ;
- Le stationnement entravant la fluidité de la circulation (mois de mars) : 1651 usagers verbalisés ;
- Le stationnement interdit sur les emplacements réservés aux personnes handicapées ou à mobilité réduite (mois de juin) : 984 usagers contrôlés, dont 829 verbalisés ;
- Le refus de priorité à piétons et la circulation dans les couloirs bus (mois d'octobre) : 495 usagers contrôlés, dont 320 verbalisés ;
- L'entrave à la fluidité de la circulation sur les rues Louis Notari et Princesse Antoinette (mois de mars) : 135 usagers verbalisés ;
- L'éclairage des véhicules (mois d'octobre) : 56 usagers contrôlés suite à des défauts partiels d'éclairage.

Sur l'ensemble de ces campagnes, le nombre d'usagers contrôlés a été de 5528, celui des contraventions dressées de 4125 et celui des avis d'observation faits de 1347.

Parmi les infractions qui sont régulièrement visées, figurent celles relatives au bruit. A ce sujet, le Peloton motocycliste dispose d'un sonomètre permettant la mesure du bruit sur les lieux même de l'interpellation d'un usager de la route dont le véhicule provoque des nuisances sonores.

Le Code de la route prévoit en son article 207 bis, alinéa 6, une immobilisation immédiate, « lorsque le véhicule provoque des émissions de bruit ou de fumée supérieures aux normes réglementaires autorisées ». Dès lors, nos services procèdent systématiquement à l'immobilisation, devant nos locaux, des véhicules à moteur bruyant. Ces derniers ne peuvent être remis en circulation sur la voie publique que si une réparation a eu lieu sur site ou s'ils sont pris en charge par un dépanneur pour être remisés dans un garage aux fins de mise aux normes.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2015, 6 deux-roues, ont fait l'objet d'une immobilisation pour cette infraction.

S'agissant de l'instauration d'un contrôle technique visant les deux-roues, la Direction de la Sûreté Publique y est favorable. Cette initiative reviendrait au Service des Titres de Circulation, compétent en la matière.

Plus largement, concernant les nuisances sonores émanant des établissements publics, la Direction de la Sûreté Publique apporte une attention particulière à cette problématique. Les enseignes de la Darse sud sont essentiellement ciblées et, les réunions et autres prises de contact avec les gérants se multiplient tout au long de l'année. La verbalisation est également de mise en cas de dépassement du niveau sonore admissible avéré (3 contraventions ont été dressées pour le seul mois de juin 2015).

Il convient de préciser que la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité a organisé une réunion sur le thème des nuisances sonores, le 19 août 2015. Tous les gérants des établissements du secteur considéré ont été convoqués et ont participé aux débats. La réponse à ce problème pourrait s'orienter vers une limitation « physique » du niveau sonore, à la base, c'est-à-dire à la sortie



des amplificateurs. Des études acoustiques fines et propres à chaque enseigne sont à prévoir pour déterminer pour chacune d'elles le dispositif à retenir.

Communication sur l'accès aux parkings publics

Sur ce point, un affichage de la mention « complet » lisible en anglais, éviterait aux usagers non francophones de s'engager dans les entrées des parkings et de bloquer leur accès pour les abonnés.

La barrière de la langue pour les résidents étrangers

La Direction de la Sûreté publique a pris conscience des difficultés linguistiques auxquelles les étrangers sont confrontés, aussi bien lors de leurs démarches d'installation qu'à l'occasion du renouvellement de leur titre. Aussi, les formulaires utilisés à cet effet sont aujourd'hui également disponibles en langue anglaise depuis le portail gouvernemental « gov.mc ».

En outre, des efforts de formations linguistiques sont réalisés pour fournir le meilleur accueil aux usagers étrangers.

Dans la mesure du possible, la maîtrise, ou du moins la connaissance, d'une langue étrangère est vivement recommandée dans ce profil de poste.

De plus, dans le cadre du réaménagement du site d'accueil des résidents étrangers, il est prévu l'installation d'un écran audio-visuel pour diffuser tout message utile d'informations générales et pratiques en différentes langues.

La sécurité des biens et des personnes

L'évolution de la délinquance

La sécurité est un élément essentiel de l'Attractivité de la Principauté de Monaco et une priorité fixée par S.A.S. le Prince Souverain à Son Gouvernement et, tout particulièrement, au Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

En adaptant son organisation aux nouvelles formes de délinquance et aux nouveaux profils des auteurs de délits, en augmentant la présence visible sur le terrain de ses personnels, tant en uniforme qu'en civil, en multipliant les conseils de prévention, la Direction de la Sûreté Publique, par son action et ses résultats, illustre concrètement cette priorité nationale et gouvernementale.

C'est ainsi que, comme chaque année, la Direction de la Sûreté Publique s'est rapprochée des gardiens d'immeubles et des gestionnaires d'établissements, dès le début de la saison estivale, en prodiguant les conseils de prévention en matière, notamment, de cambriolages d'habitations.

Quelle est la situation sur les 8 premiers mois de l'année 2014 ?

Le nombre de faits constatés, (hors délits routiers) a de nouveau diminué (- 4 % par rapport aux 8 premiers mois de l'année 2013). Pendant la même période, les délits de voie publique ont également légèrement diminué (- 1 % par rapport à 2013 avec 206 faits constatés, soit toujours moins d'un délit de voie publique par jour).

En ce qui concerne les cambriolages, délits auxquels la population est légitimement sensible, et malgré quelques faits qui ont défrayé la chronique, l'évolution est également positive : sur les 8 premiers mois de l'année 2014, le nombre de cambriolages est en diminution de 37 % (26 faits constatés contre 41 en 2013), les cambriolages de locaux d'habitation étant en diminution de 41 % (16 faits constatés contre 27 en 2013).

Pendant les mois de juin - juillet et août 2014, les cambriolages sont en diminution de 41 % (17 faits constatés contre 29 en 2013), le nombre de cambriolages de locaux d'habitation s'établissant à 13 contre 26 pour la même période de 2013 (diminution de 50 %).

Ces résultats positifs, qui ont impliqué une mobilisation constante des différentes divisions de la Direction de la Sûreté Publique, sont confortés par une coopération opérationnelle de qualité avec les services de police des pays voisins. Cette collaboration a été mise en exergue lors de l'Assemblée Générale d'Interpol, organisée en Principauté, du 3 au 7 novembre 2014.

Si la sécurité est une priorité de l'Etat, il convient de rappeler qu'elle est aussi l'affaire de tous - ce qui suppose que chacun veille à prendre, à son niveau, toute mesure de prévention de bon sens (fermeture des portes d'entrée des habitations à double tour, fermeture des fenêtres avant de quitter les appartements...).

Ajouter des caméras à certains endroits possibles sur le Rocher

A ce propos, il convient de préciser que Monaco-Ville est un secteur sanctuarisé de la Principauté.

Actuellement, les seules caméras de vidéo-surveillance qui sont installées se trouvent aux abords de la Maison d'Arrêt et sur la Place de Palais.

Aucune étude sur le développement de la vidéo-surveillance sur ce secteur n'est actuellement en cours, seule la couverture de l'avenue de la Porte Neuve, dans sa partie basse et haute, fera l'objet d'une proposition au titre de l'année 2016.

Le renforcement du service de renseignements (économique, terroriste, etc.)

L'évolution de la problématique de l'Islam radical et l'examen du contexte général entourant ce sujet politique sensible, a conduit la Direction de la Sûreté publique à adapter le fonctionnement de certaines unités de son service. Cette mesure a été dictée par la nécessité d'optimiser la détection et la surveillance des personnes pouvant représenter un risque ou une menace pour la Principauté, de renforcer les vérifications d'identité, de centraliser et d'analyser les renseignements de terrain.

Des liens étroits sont développés avec les services spécialisés français.

Les locaux de la Section de l'Information Générale, des Etudes et du Renseignement vont être mieux sécurisés pour des raisons impérieuses de sûreté de l'Etat et la protection des sources de renseignements. Des travaux sont actuellement en cours.

Un projet de loi portant sur diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité devrait être prochainement soumis au Conseil National.

En matière, d'intelligence économique, la Section des Enquêtes Financières participe à de nombreuses réunions internationales sur les développements des nouvelles formes de criminalité économique, notamment en matière de cybercriminalité.

L'amélioration de la carte de résidence ou le développement d'un nouveau titre spécifique, afin de faciliter les voyages d'affaires et le franchissement des frontières

Sur le point de l'amélioration de la carte de résident, en vue de faciliter les voyages d'affaires, rappelons que ce document est un titre de séjour et, accessoirement, un titre de circulation en ce qu'il dispense son titulaire, ressortissant d'un État hors E.E.E., de solliciter un visa de circulation Schengen, surtout pour regagner l'Espace Schengen.

L'amélioration évoquée pourrait porter sur une plus large publicité du spécimen

de cette carte auprès de tous les acteurs du contrôle de la circulation des personnes, via les canaux officiels.

Parallèlement, il pourrait être proposé le renforcement de la sécurisation du document qui, actuellement, est protégé par un hologramme et une photo d'identité incrémentée sur un support PVC ■

La sécurité routière

Statistiques d'accidentologie corporelle

Avec 199 accidents corporels, les statistiques de l'année 2014, toutes catégories confondues, présentent le deuxième meilleur bilan depuis 2006, après celui de 2013 qui restait exceptionnel (179 accidents). A titre de comparaison, la moyenne annuelle du nombre d'accidents corporels de la circulation de 2006 à 2013 s'établissait à 220.

Dans un même temps, et à l'instar des deux années précédentes, aucun accident mortel n'a fort heureusement été à déplorer.

La part des deux-roues dans l'accidentologie générale se révèle toujours importante avec près de deux tiers des accidents corporels (65%). Ce chiffre est toutefois légèrement moins élevé que celui représenté par la moyenne des années 2006 à 2013 (70 %). Le nombre de deux roues impliqués dans ces accidents en 2014 est sensiblement équivalent à l'année 2013 (130 en 2014 contre 126 en 2013). La responsabilité des deux roues est stable et s'établit à 40% des accidents.

L'analyse de l'ensemble de l'accidentologie deux-roues met en évidence :

- que les personnes actives, de sexe masculin, âgées entre 25 et 64 ans, sont les plus touchées (près de 80% des accidents) ;
- que la période estivale est la plus accidentogène ;
- qu'un accident sur deux se produit dans l'après-midi ;

- que l'alcoolémie est présente dans 6,5 % des accidents.

Enfin, la moitié des accidents sont directement liés à un défaut de maîtrise et près d'un quart relèvent d'un refus de priorité.

Actions du Gouvernement Princier

Depuis les chiffres élevés pointés en 2011, le Gouvernement a tenu à poursuivre et accentuer les efforts mis en œuvre dès le début de l'année 2012.

Sous l'impulsion du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, un groupe de réflexion associant services de l'Etat et bureau d'étude spécialisé a été mis en œuvre. A la lueur des conclusions rendues, ce même Département a mobilisé ses services spécialisés (Direction de l'Aménagement Urbain, Direction de la Prospective de l'Urbanisme et de la Mobilité) afin que des aménagements du réseau routier soient mis en œuvre pour une meilleure sécurité.

Ainsi a été entrepris au cours de l'année 2014, un panel d'actions visant à une résorption des « points noirs » de circulation, à savoir :

- Modification de la géométrie du boulevard Louis II, voie aval, sur l'entrée du carrefour du Portier ;
- Inversion du régime de priorité à l'intersection des avenues de la Madone et de Grande- Bretagne ;



- Sécurisation de la première traversée piétons de l'avenue J.F. Kennedy (pose de deux dispositifs destinés à ralentir la vitesse des automobiles sans gêner les autres usagers de la chaussée (coussins berlinois), taille de la végétation, renforcement de la signalisation verticale) ;
- Sécurisation de la traversée piétons de la rue Grimaldi située au droit de la rue Princesse Florestine (pose d'un coussin berlinois dans la voie bus) ;
- Création d'un passage piétons surélevé sur l'avenue de Grande Bretagne situé au droit de l'ascenseur du Métropole, avec limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- Pose de deux coussins berlinois sur l'avenue des Castelans situés avant la traversée piétons menant au Port de Cap d'Ail et au droit de la conciergerie du Stade Louis II ;
- Pose de deux ralentisseurs sur la rue Paradis avec création d'une traversée piétons au droit de la rue des Roses ;
- Renforcement de la signalisation horizontale de la traversée piétons située sur la partie supérieure de la rue Suffren Reymond ;
- Modification du schéma de circulation de l'échangeur Saint Roman ;
- Mise en place de huit radars pédagogiques ;
- Réaménagement de l'arrêt bus Place d'Armes/avenue du Port, dont l'achèvement est prévu au cours du premier trimestre 2015.

S'agissant du Département de l'Intérieur, de nombreuses actions de prévention de la Sécurité Publique ont été menées en lien avec le milieu associatif, et plus particulièrement avec la Prévention Routière Monégasque :

- participation à Jeun'Elec (opération de sensibilisation sur le véhicule électrique qui s'adresse aux élèves de 4^e) ;
- organisation de pistes d'éducation routière ;
- campagne « Lumière et Vision ».

En ce qui concerne plus significativement le domaine relevant de la stricte compétence

de police, les missions de prévention et de répression ont été poursuivies et amplifiées.

Ainsi, les actions de prévention routière ont été portées sur :

- l'enseignement de l'éducation à la sécurité routière dans les établissements scolaires ;
- la participation aux actions élaborées par les milieux associatifs - notamment Campagne Lumières et Vision ;
- la participation au groupe de réflexion mis sur pieds par le Département de l'Équipement.

Sur un plan répressif, et dans le droit fil des actions quotidiennes effectuées par le service général et le Peloton Motocycliste, la répression a été articulée au travers de 7 campagnes ciblées suivantes, au cours desquelles 5.528 usagers ont été contrôlés et 4.021 verbalisés :

Parallèlement, 403 véhicules ont été immobilisés, notamment pour des motifs de non-conformité au Code de la route, et 140 contrevenants ont comparu devant la Commission Technique Spéciale.

Au total, y compris les avis de contravention dressés au cours des 7 campagnes ciblées, ce sont ainsi plus de 47.400 avis de contravention qui ont été dressés en 2014 contre 44.000 l'année dernière, soit une hausse de 7,7 %. Ces avis portent essentiellement sur le stationnement illicite ou dangereux, les infractions relatives à la circulation et les défauts de conformité.

Compte tenu de la priorité qu'il accorde à la sécurité routière, conformément aux instructions de SAS le Prince, le Gouvernement, a décidé de mettre en œuvre deux nouvelles mesures en 2015 au titre d'une mobilisation accrue, à savoir :

- interdiction de conduire en portant tout système de type écouteurs, oreillette, casque..., susceptible de limiter tant l'attention que l'audition des conducteurs;

- une campagne d'information et de sensibilisation aux risques liés aux pratiques addictives et à l'utilisation du téléphone portable au volant.

Par ailleurs, et afin de lutter plus encore contre l'accidentologie liée à la vitesse dans certaines artères, une intensification des contrôles à l'aide de radars mobiles sera opérée tout au long de l'année 2015 par la Direction de la Sûreté Publique.

De plus, une signalisation nouvelle indiquant « Contrôles radars fréquents » sera installée au droit des zones considérées, afin de maintenir la vigilance des conducteurs sur ces contrôles.

La sécurité routière est une priorité à part entière de la politique d'attractivité de la Principauté. Pouvoir se déplacer en toute sécurité, notamment lorsque l'on est piéton, personne à mobilité réduite, ou accompagné par de jeunes enfants, participe à la sérénité d'un cadre de vie de qualité ■

La réforme du permis de conduire monégasque

Le Gouvernement a engagé une réforme du permis de conduire afin de rendre la réglementation monégasque conforme aux dispositions de la Convention de Vienne sur la circulation routière et de l'Accord européen la complétant auxquels la Principauté est Partie. Ce texte entrera en vigueur le 15 juin prochain, au travers de la publication d'une Ordonnance Souveraine et de ses Arrêtés Ministériels d'application.

Cette réforme s'imposait car le permis monégasque n'aurait plus été reconnu par les Etats membres de la Convention de Vienne, soit une majorité de pays, dont l'ensemble de ceux appartenant à l'Union européenne.

Il est important de souligner que la mise en œuvre de ce nouveau permis n'entraîne pas l'obligation pour tous les conducteurs de changer leur permis. Toutefois, ceux qui conduisent un deux-roues de 125 cm³ avec leur permis de voiture (B), les conducteurs de tricycles à moteur et les titulaires d'un permis B+E (remorque de + de 750 kg) en cours de validité auront intérêt à changer leur document de permis pour bénéficier des modifications intervenues dans les catégories concernées.

L'une des modifications majeures de cette réforme concerne l'accompagnement de la disparition, en circulation internationale, du bénéfice de l'équivalence permettant au titulaire d'un permis voiture (B) de conduire un deux-roues d'une cylindrée inférieure ou égale à 125 cm³. Conformément aux accords internationaux en

vigueur, il faudra être titulaire d'un permis A1 (motocyclettes jusqu'à 125 cm³ ou tricycles à moteur d'une puissance inférieure ou égale à 15 kilowatts) et non d'une équivalence pour circuler à l'extérieur de Monaco.

Vous pouvez, dès la publication de l'Ordonnance Souveraine, obtenir la conversion de votre équivalence en permis, par validation des acquis, auprès du Service des Titres de Circulation (23 avenue Albert II) :

- soit sur justification de l'assurance d'une motocyclette légère pendant au moins un an, au cours d'une période de cinq ans précédant la demande
- soit par la réussite d'une épreuve pratique de contrôle.

Les tricycles, et en particulier les scooters à trois roues symétriques qui pouvaient être conduits avec les permis quadricycles (B1) et voiture (B), sont également impactés par cette réforme et devront être conduits avec un permis moto A1 ou A, le cas échéant avec limitation à la conduite des tricycles à moteur.

Les personnes justifiant de l'assurance d'un tricycle d'une puissance supérieure à 15 Kw pendant 6 mois avant le 1er janvier 2016 pourront obtenir un permis A, avec restriction d'usage aux tricycles à moteur.

Cette réforme permet désormais au permis monégasque d'être reconnu dans les pays de l'Union européenne, et réciproquement ■



V. Synthèse

Tout au long de cette année, le Gouvernement Princier a mis en place un certain nombre d'actions :

- Création d'un outil interactif pour Smartphones, dédié aux nouveaux Résidents ;
- Mise en ligne de sites Internet multilingues « Choisir Monaco » ;
- Traduction de la brochure « S'installer en Principauté » ;
- Développement de nouvelles fonctionnalités sur le site spe.gouv.mc ;
- Rénovation du service des cartes de Résidents ;
- Amélioration du site Internet « Légimonaco » ;
- Prise de rendez-vous en ligne pour le contrôle technique ;
- Espace dédié sur le Portail du Gouvernement pour l'Histoire et le Patrimoine de la Principauté ;
- Création d'une page Facebook ;
- Enrichissement de la page Wikipédia « Monaco » ;
- Distribution de la brochure « Santé : une priorité monégasque » ;
- Lancement de la phase 0 des travaux du Nouveau CHPG ;
- Signature du traité de concession du projet d'urbanisation en mer au droit de l'Anse du Portier ;
- Premiers arbitrages sur le quartier de la Colle intégrant la Villa Ida ;
- Création d'une ligne de bus supplémentaire entre Eze et Carnolès : la ligne 101 ;
- Financement des travaux de modernisation de la ligne TER de la voie ferrée ;
- Création et mise en place de la ligne de bus numéro 3 (Hector Otto-Fontvieille) au réseau urbain intra-muros ;
- Création de l'Observatoire du Commerce ;
- Création de l'Observatoire de l'Industrie ;
- Mise en place de réunions d'information par la Direction de l'Expansion Economique auprès des professionnels de la place ;
- Campagnes ciblées de prévention/répression privilégiant les infractions les plus génératrices d'accidents de la circulation ;
- Disponibilité des formulaires administratifs en langue anglaise ;
- Résorption des 11 « points noirs » de la circulation ;
- Réforme du permis de conduire monégasque.

Remerciements

Le Conseil Stratégique pour l'Attractivité souhaite remercier les personnalités ou professionnels qui ont pu venir partager leur expérience sur un certain nombre de sujets. Ainsi celui-ci a pu accueillir :

- ASSO Régis, *Directeur de la Sûreté Publique, accompagné de Richard MARANGONI Directeur Adjoint*
- BLAIR Eric, *Secrétaire - Général Lybra*
- CANIS-FROIDEFOND Séverine, *Directeur de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité*
- CELLARIO Gilles, *Adjoint au Directeur de la Direction de l'Aménagement Urbain*
- CHANTRAIT François, *Conseiller Technique chargé de la Communication - Directeur*
- CROESI Nicolas, *5^e Adjoint - Délégué à la Jeunesse, Mairie*
- CROVETTO-HARROCH Marjorie, *2^e Adjoint - Délégué au Cadre de vie, à l'Environnement et au Développement Durable, Mairie*
- DAVENET Valérie, *Adjoint au Directeur de l'Environnement*
- DEUS Armand, *Chargé de Communication au Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme*
- ELLING Leila, *Résidente en Principauté invitée*
- GARINO Laurence, *Chef de service MWBO accompagnée d'Aymeric PAZZAGLIA Administrateur*
- GOMEZ Cyril, *Directeur Général du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme*
- LAVAGNA Olivier, *Directeur du Service des Travaux Publics*
- MACHERE Stephan, *Consultant Monaco Channel*
- MARTY Laurence, *Chef de section à la Direction de l'Aménagement Urbain*
- METTEY Noël, *Directeur de la publication et de la rédaction de La Gazette*
- PERIGNON Laurent, *Chief Operating Officer - Camper & Nicholsons*
- PRAT Christophe, *Directeur de la Direction de l'Environnement*
- PUYO Jean-Luc, *Directeur de l'Aménagement Urbain*
- RAGAZZONI Michel, *Capitaine de Police à la Division de la Police Urbaine*
- RAYMOND Patrick, *Président de l'Ordre des Architectes de Monaco*
- ROSE Guillaume, *Directeur de la Direction du Tourisme et des Congrès*
- ROUDAUT-LAFON Armelle, *Directeur des Affaires Maritimes*
- SOSSO-HARLE Christine, *Directeur de la Direction de l'Administration Electronique et de l'Information aux Usagers*
- TALLARIDA Gaëlle, *Directrice Générale- Monaco Yacht Show*
- UGHES Jean-Michel, *Vice-Président de l'Ordre des Architectes de Monaco*
- VALERI Stéphane, *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé*
- WAUGH Jordan, *Executive Chairman - Supertoys Monaco*



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
Conseil Stratégique
pour l'Attractivité

Ministère d'Etat . Place de la Visitation
Tél. : (+377) 98 98 49 07